

# Rapport annuel 2010 du S.P.E.D (Service Public d'Élimination des Déchets)



## SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	4
A. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1) Le périmètre .....	4
2) La compétence.....	4
3) L'organisation du service .....	5
B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet.....	6
1) Les bacs roulants .....	6
2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU) .....	7
3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre .....	8
4) Les composteurs domestiques .....	9
C. LA COLLECTE .....	9
1) La collecte des déchets provenant des ménages.....	9
2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.....	16
3) Observations sur la qualité des prestations de collecte des déchets. ....	16
D. LE TRAITEMENT .....	18
1) La station de transit du Port.....	19
2) La station de compostage du Port .....	20
3) Le centre de tri Cycléa .....	21
4) La station de broyage de la Pointe des Châteaux .....	23
5) L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne	24
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	24
F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS .....	25
1) Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre .....	25
2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social.....	27
3) Promotion des modalités de présentation des déchets végétaux et encombrants.....	27
4) Promotion de la réduction des déchets .....	28
5) Promotion des déchèteries.....	30
6) Moyens humains et outils.....	30
7) Evènements majeurs.....	31
8) Autres missions .....	31
G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	32
1) La collecte des corbeilles à papier.....	32
2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	33
3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages .....	33
4) La lutte contre l'errance animale.....	34

H.	LES EVENEMENTS MARQUANTS .....	35
1)	Plan ravines à l’initiative de la préfecture .....	35
2)	Opération Vide fond de cour sur la commune du Port .....	36
I.	INVESTISSEMENT .....	36
J.	Synthèse des indicateurs techniques 2002-2010 .....	39
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	41
A.	Modalités d’exploitation .....	41
B.	Montant des dépenses et modalités de financement.....	42
C.	Synthèse budgétaire.....	43
D.	Présentation des coûts 2009 selon la méthode de comptabilité analytique, ComptaCoût	45
III.	PERSPECTIVES.....	49
A-	Une politique orientée vers plus d’ « éco-responsabilité » et une optimisation de l’exploitation .....	49
B-	Investissement .....	51
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS .....	52
	Les bacs roulants – fourniture et livraison .....	52
	ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS ...	53
	Les bacs roulants – fourniture et livraison .....	53
	Les bacs roulants – maintenance .....	54
	Les composteurs domestiques .....	55
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	56
	Les ordures ménagères résiduelles .....	56
	Les emballages recyclables et papiers.....	57
	Les déchets végétaux.....	58
	Les encombrants.....	59
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	60
	Les emballages en verre .....	60
	ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES.....	61
	Filières de valorisation .....	61
	Les apports en déchèteries.....	62
	La fréquentation des déchèteries .....	63
	ANNEXE 5 : LE NUMERO VERT DU TCO .....	65
	ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L’ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES.....	67
	ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES.....	68
	ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L’ERRANCE ANIMALE .....	70

## DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque Conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte, à la collecte et au traitement des déchets, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

# I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

## A. LE TERRITOIRE DESSERVI

### 1) Le périmètre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2010, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui représentent 205 330 habitants.

### 2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté
- l'exploitation des installations de traitement (station de compostage du Port, station de transit du Port)
- le développement des actions de prévention et tri des déchets.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'errance animale, l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour la lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

### 3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

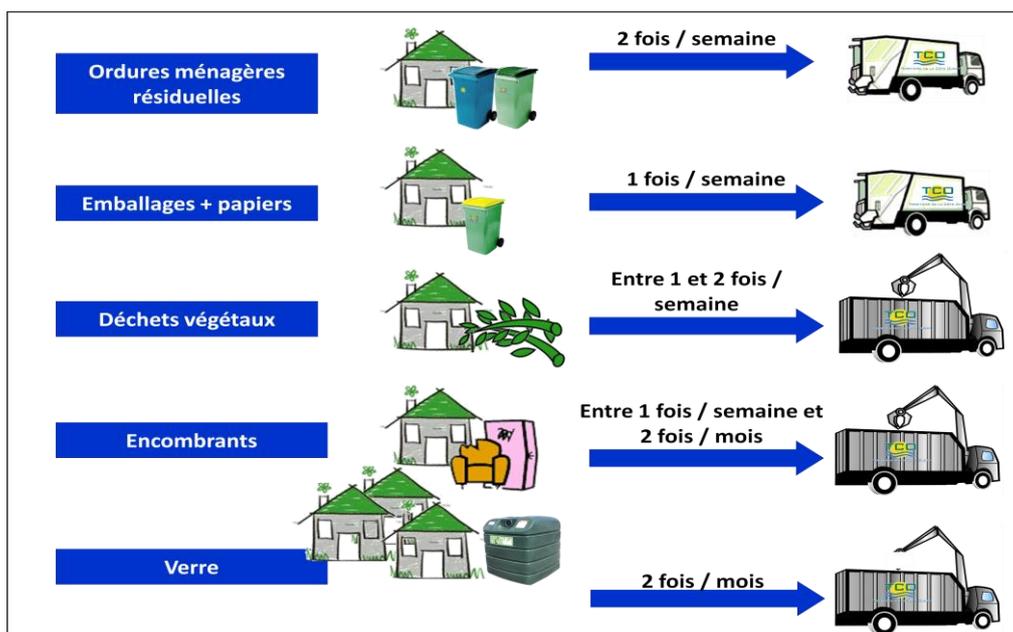
- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupements permettant d'assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé...),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Le service de collecte en porte-à-porte et en point de regroupement est effectué par trois prestataires privés, Véolia Propreté, STAR et SEPUR. Seule la collecte des corbeilles de ville est effectuée directement en régie par le TCO.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée dans le schéma suivant.



En termes d'organisation interne, l'année 2010 a été marquée par le renforcement des effectifs de la Direction de l'environnement avec les recrutements de **8 agents** :

- **2 contrôleurs d'exploitation** arrivés le **1<sup>er</sup> février 2010**, en remplacement des deux contrôleurs partis en 2009. La cellule de contrôle qui était en sommeil depuis mars 2009 a pu être réactivée à partir de mars 2010,
- **3 téléopératrices et 1 superviseur du centre d'appels** ont été recrutés le **7 avril 2010**, du fait de la ré internalisation du N° Vert au TCO,
- **1 chargé de mission prévention déchets** arrivé le **17 avril 2010**, chargé de la définition et de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets (cf. ci-dessous),
- **1 chef de projets environnement** recruté le **02 novembre 2010**, chargé de conduire les projets stratégiques de la Direction

## **B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS : des contenants adaptés à chaque type de déchet**

### **1) Les bacs roulants**

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte, les prestations de :

- Fourniture et livraison de bacs roulants (premières dotations et remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités), dont le volume est fonction de la taille du ménage. Cette prestation est assurée par la société CITEC depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007,
- Maintenance de ces bacs (réparation de couvercle, roues...), mission confiée au prestataire LRVP depuis le 23 août 2007.

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A fin 2010, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO (hors bacs redevance spéciale) représente **146 052 unités** (contre 141 273 unités fin 2009), dont 80 058 bacs d'ordures ménagères et 65 994 bacs d'emballages recyclables, soit +3% par rapport à 2009.

L'accent a été mis sur la poursuite de la remise à plat du parc en **habitat collectif social**, essentiellement sur les communes du Port et de la Possession, étendu aux communes de Saint-Paul et de Saint-Leu.

Cette année a également été marquée par la poursuite du renouvellement du parc des bacs mis à disposition des professionnels sur l'ensemble des communes du TCO, dans la perspective de la mise en place de la redevance spéciale 800 unités installées à fin 2010).

La maintenance des bacs roulants a augmenté de 20% par rapport à l'année 2009.  
L'accent a été mis sur :

- le lavage des bacs en point de regroupement de collecte,
- opérations spécifiques de maintenance réalisées sur la zone balnéaire et
- maintenance systématique des bacs roulants présentés à la collecte (hors demande des usagers).

## 2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

- *La fourniture des CPU :*

Depuis début 2010, le TCO a procédé au remplacement du parc de corbeilles de propreté urbaine installées sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à l'implantation de nouvelles corbeilles en concertation avec les services des communes.

Cette prestation est assurée par la société Bourbon Equipement Collectivités.

Deux types de corbeilles sont proposées :

- Lot 1 : corbeille avec habillage bois (type porte-sac) – depuis le 07/09/2009
- Lot 2 : corbeille avec habillage métallique (type porte-sac) – depuis le 10/09/2010

Communes	Nombres de corbeilles installées en 2010		Total
	simple flux	double flux	
Le Port	0	12	12
La Possession	2	47	49
Saint-Paul	8	94	102
Saint-Leu	3	16	19
Trois Bassins	13	26	39
<b>Total TCO</b>	<b>26</b>	<b>195</b>	<b>221</b>

	LOT 1 / BOIS		LOT 2 / METALLIQUE		Total
	simple flux	double flux	simple flux	double flux	
Le Port		12			12
La Possession	2	47			49
Saint-Paul		70	8	24	102
Saint-Leu	3	16			19
Trois Bassins	13	21		5	39
<b>Total TCO</b>	<b>18</b>	<b>166</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>221</b>

- *La maintenance des CPU :*

Nous avons pu constater que les corbeilles avec habillage bois subissaient beaucoup de dégradations dues essentiellement à des actes de vandalisme, notamment sur la zone littorale et aux abords des établissements scolaires.

Les chiffres :

maintenance bois	Port	Possession	Saint Paul	Saint Leu	Trois Bassins	Total
Ceinture de maintien sac	20		20		2	42
Couvercle + signalétique			8		2	10
habillage bois		3	33		2	38
Support béton		1				1
<b>Total TCO</b>	20	4	61	0	6	<b>91</b>

### 3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre

Dans le but de répondre aux objectifs nationaux (1 borne pour 500 habitants), le TCO a procédé à la livraison de 14 bornes à verre supplémentaires, portant le parc à **338 unités** sur le terrain, dont 21 d'entre elles placées en déchèteries.

	Nombre de bornes		Delta	Objectifs nationaux	Ecart par rapport à l'objectif (nb de bornes)
	2009	2010			
La Possession	31	33	2	51	-18
Le Port	42	44	2	77	-33
Saint-Paul	174	178	4	205	-27
Trois-Bassins	24	25	1	14	+11
Saint-Leu	47	58	11	56	+2
<b>TOTAL</b>	<b>318</b>	<b>338</b>	<b>20</b>	<b>403</b>	<b>-65</b>

Dans le cadre du marché d'acquisition et de maintenance des bornes à verre, il a été constaté que les opercules installés sur les bornes n'étaient pas adaptés aux besoins de certains commerçants. L'orifice étant trop petit, le vidage du verre s'avère difficile compte tenu de la grande quantité de verre qu'ils produisent.

Un avenant concernant l'acquisition et l'installation de 80 trappes operculées type « gros producteur » à été signé au mois d'octobre 2010 avec la société LRVP.

En 2010, 14 bornes ont été équipées de trappes « gros producteurs », essentiellement sur le secteur de la station Balnéaire, et dans les déchèteries. Les trappes restantes seront installées en 2011.

#### 4) Les composteurs domestiques

La promotion du compostage domestique s'est poursuivie en **2010** avec la **livraison de 1 263 bio composteurs** contre 1 792 en 2009, portant le **nombre total** de bio composteurs mis à la disposition des usagers du TCO à **environ 12 300 unités, soit une augmentation de 11% du parc par rapport à 2009.**

Cette prestation était confiée au groupement FCI / La Réunion Villes Propres, jusqu'au mois d'août 2010, puis un nouveau marché a été attribué à la société LRVP au mois de septembre. Elle comprend la livraison du composteur (dont la dimension est fonction de la superficie du jardin de l'utilisateur), d'un outil de retournement du compost, d'un biosceau permettant d'isoler les biodéchets dès la cuisine et d'une plaquette pédagogique explicative. Avec le nouveau marché, le TCO a élargi la gamme de bio composteurs disponibles, puisque les usagers ont désormais la possibilité de choisir entre un modèle en bois (disponible à partir de début 2011) ou un modèle en plastique.

### C. LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès collectées en points de regroupement.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les 11 déchèteries de l'agglomération. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

#### 1) La collecte des déchets provenant des ménages

##### ▪ Les événements marquants de l'année 2010

###### ⇒ Marchés publics

- L'année 2010 a été marquée par une stabilisation des collectes, du fait de l'absence de renouvellement des marchés de collecte, à l'inverse des années 2007, 2008 et 2009.

###### ⇒ Optimisations des collectes

- En concertation avec l'ONF, une partie des déchets de Mafate a été évacuée par le col des Bœuf dans le but de réduire les temps de rotation des hélicoptères. Cette optimisation de l'organisation a permis de réduire les coûts de X% sur la prestation d'hélicoptère.

###### ⇒ Collecte des emballages recyclables ménagers

A la demande des habitants et des élus, une expérimentation de mise en place du tri sélectif a été menée à Mafate sur les îlets de La Nouvelle et Marla. L'objectif était de favoriser la valorisation et de réduire les quantités de déchets à évacuer du Cirque de

mafate, notamment par la valorisation sur place du verre par broyage pour un réemploi comme matériau de construction. Cette expérimentation s'est soldée par un échec, puisqu'aucun big bag d'emballage n'a pu être acheminé vers le centre de tri, en raison du non respect des consignes de tri par les habitants. Une nouvelle expérience sera menée en 2011, plus particulièrement axée sur la séparation du flux de verre auprès des gîteurs et des boutiquiers.

#### ▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée deux fois par semaine (C2). Elle démarre dès 5h00 le matin.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la Station de transit du Port avant d'être dirigés vers le ISDND de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement (collectes de Saint-Leu et Trois-Bassins).

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 22 véhicules pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Pour la commune du Port la flotte est composée de 12 véhicules, pour la commune de la Possession la commune est composée de 6 véhicules.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes collectées	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949
Variation (tonnes)	4 172	-380	-1 574	-1 068	-711	703	-3039	3428
Variation (%)	7,39%	-0,63%	-2,61%	-1,82%	-1,24%	1,24%	-5,28%	6,29%
kg/hab	333	331	316	304	282	286	271	282
Variation (kg/hab)	22,95	-2,09	-15,48	-11,49	-21,96	3,49	-15	11
Variation (%)	7,39%	-0,63%	-4,68%	-3,64%	-7,22%	1,24%	-5,24%	4,05%

Les tonnages collectés en 2010 sont en **augmentation de 6.29%**, ce qui représente 3 428 tonnes de déchets collectés en plus. La crise avait occasionné une baisse de la consommation en 2009, et par là même une baisse des tonnages d'OMR (-5%). L'augmentation des tonnages d'OMR peut s'expliquer par la **reprise de la consommation en 2010**.

Cependant, compte tenu de l'augmentation de la population, on note une **progression moindre du ratio par habitant (4,05%)**, s'établissant à **282 kg**, soit 10,76% de moins que le ratio national de l'ADEME (316 kg).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les déchets collectés ne sont pas triés (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et papier, et verre collectés en mélange) et sont évacués par hélicoptère puis regroupés dans des caissons sur le site de la Rivière de Galets ou du Col des bœufs. Les déchets évacués par la rivière des Galets sont ensuite vidés à la station de transit du Port, et les déchets évacués par le Col des bœufs sont acheminés vers l'ISDnD de Sainte Suzanne..

Les tonnages collectés à **Mafate (173 tonnes)** enregistrent une augmentation de 16,58% par rapport à 2009 (148 tonnes), ce qui équivaut à **229 kg/hab**. Malgré la mise en place de l'évacuation mensuelle des déchets, le **ratio par habitant reste largement inférieur par rapport au reste du territoire (282 kg /hab)**.

▪ **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois par semaine (C1) sur l'ensemble du territoire.

Cette collecte est effectuée par les prestataires Véolia Propreté et SEPUR, dans le cadre de marchés publics de prestation de service, du lundi au vendredi à partir de 5 heures sur les communes du Port, Saint-Paul, St Leu, Trois-Bassins et le mercredi pour la commune de la Possession.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés au centre de tri Cycléa du Port (marché public de prestation de service), pour tri des différents matériaux et conditionnement pour exportation vers les filières de revalorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes collectées	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6638
Variation (tonnes)	365	1 491	2 033	-240	34	1 685	77	437
Variation (%)	48,28%	133,01%	77,83%	-5,17%	0,77%	37,96%	1.25%	7.04%
kg/hab	6	14	25	23	22	30	31	32
Variation (kg/hab)	2,01	8,20	10,64	-1,73	-1,24	8,36	1	1
Variation (%)	48,28%	133,01%	74,07%	-6,92%	-5,33%	37,96%	3.33%	3.22%

On note un **effort minime sur le tri des emballages** avec une progression de 7% des tonnages collectés, soit seulement 1 point de plus que l'OMR. A l'échelle de l'habitant, chacun d'entre nous aura trié 1kg d'emballages et papiers de plus qu'en 2009.

Les tonnages restent globalement inférieurs de 30.43% au ratio national ADEME 2007.

### ▪ Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en borne d'apport volontaire depuis 2005.

338 bornes sont réparties sur le territoire.

Les tonnages collectés sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes collectées	1 523	1 722	1 936	2083	2202
Variation (tonnes)	412	199	214	147	119
Variation (%)	37,08%	13,08%	12,41%	7,58%	5,70%
kg/hab	8	9	10	10,34	10,72
Variation (kg/hab)	2,07	0,50	1,06	0,34	0,38
Variation (%)	34,55%	6,23%	12,41%	3,40%	3,67%

Les tonnages collectés sont en hausse de 5,70%, chaque habitant aura trié 590 grammes de verre de plus qu'en 2009.

Toutefois, le ratio par habitant reste inférieur de 62% au ratio national.

La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages.

Aux dires du repreneur, le taux de refus est quasi nul.

### ▪ Les collectes sélectives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupements. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. L'équipage de ces véhicules est composé d'un chauffeur seul ou d'un chauffeur et un équipier de collecte.

La fréquence de collecte est de :

- 1 fois par semaine pour les communes de La Possession, de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire,
- 2 fois par mois sur la commune du Port
- 2 fois par semaine sur la zone Balnéaire de la commune de Saint-Paul

Ces prestations sont réalisées par la STAR (communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins) et Véolia Propreté (communes du Port) et SEPUR (commune de la Possession) dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes collectées	12 168	13 870	14 447	19 835	20 441	31 907	34 274	35 784
Variation (tonnes)	-	1 702	577	5 388	606	11 466	2 367	1 510
Variation (%)	-	13,99%	4,16%	37,29%	3,06%	56,09%	7,42%	4,41%
kg/hab	67	76	78	105	101	158	170	174
Variation (kg/hab)	-	9,36	1,49	27,03	-3,34	56,91	12	4
Variation (%)	-	13,99%	1,96%	34,75%	-3,19%	56,09%	7,59%	2,35%

Les quantités de **déchets végétaux** collectés enregistrent une progression de **4%**, marquant un **inflexionnement de l'augmentation** par rapport aux années précédentes (56% en 2008, et 7%

en 2009). La progression du ratio par habitant est seulement de 2.35%, compte tenu de l'augmentation de la population.

#### ▪ Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux.

La fréquence de collecte est de :

- 2 fois par mois sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul hors zone balnéaire
- 1 fois par semaine pour les communes du Port, de La Possession, et sur la zone balnéaire de la commune de Saint-Paul

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

A noter que depuis novembre 2007, une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) a vu le jour : la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E). Son fonctionnement est basé sur le principe du « 1 pour 1 », comme les pneus et batteries. Aussi, chaque appareil hors d'usage doit être rendu par le consommateur au vendeur lors de l'achat de l'équipement neuf. Une éco-participation est incluse dans le prix d'achat.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes collectées	15 412	17 173	17 877	19 971	13 599	15 344	15 333	13 639
Variation (tonnes)	-	1 761	704	2 094	-6 372	1 745	11	-1 694
Variation (%)	-	11,43%	4,10%	11,71%	-31,91%	12,83%	0,07%	-11,05%
kg/hab	85	94	96	106	68	76	76	66
Variation (kg/hab)	-	9,69	1,79	9,28	-38,02	8,66	0	-10
Variation (%)	-	11,43%	1,90%	9,64%	-36,03%	12,83%	0%	-13,16%

Les tonnages d'encombrants enregistrent une diminution de 11% en 2010 par rapport à 2009.

Malgré l'existence d'une collecte séparative des déchets végétaux et encombrants, des études de caractérisation du gisement menées par Cycléa ont démontré la présence de déchets ne relevant pas de la catégorie des encombrants (déchets végétaux, ordures ménagères résiduelles, pneumatiques, batteries, gravats...). Par ailleurs, les contrôles de la CIVIS à

l'entrée de l'ISDnD de la Rivière St Etienne se sont renforcés notamment en ce qui concerne la présence de placo plâtre et de DEEE dans les apports d'encombrants.

Un lourd travail de communication et de sensibilisation devra être mené les années à venir afin de responsabiliser les usagers en leur portant à connaissance toutes les informations relatives à l'évacuation de leurs déchets. En 2009, un protocole d'aménagement des points de collecte ainsi pollués a été lancé, ainsi que la distribution en porte-à-porte d'un guide de l'environnement reprenant ces items.

#### ▪ L'apport volontaire en déchèteries

Les déchèteries des centres aménagés mis à disposition des ménages, artisans et commerçants, pour le dépôt sélectif de déchets. Ces sites sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux centres de propreté du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres.

Le dépôt maximum par jour, et par apport, est strictement limité à 2m3.

Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées ainsi que les piles (bornes), les gravats, les encombrants, les cartons, les déchets végétaux et les ferrailles (caissons).

Avec la livraison de deux nouvelles déchèteries en décembre 2009 (Zone artisanale au Port et Plateau Caillou à St Paul), le TCO dispose désormais de 11 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à Cycléa.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Hermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-AV. des Bengalis
Saint Paul	Carose-Roquefeuil- Rue des Esdpadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	ZAC St Laurent- Rue Thomas Sankara

Les tonnages collectés :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes collectées	2 706	5 151	6 442	7 389	6 903	7 548	8154	9731,19
Variation (tonnes)	-811	2 445	1 291	947	-486	645	606	1577,19
Variation (%)	-23,06%	90,35%	25,07%	14,70%	-6,57%	9,34%	8,03%	19%
kg/hab	15	28	35	39	34	37	40	47
Variation (kg/hab)	-4,46	13,45	6,35	4,36	-4,78	3,20	3	7
Variation (%)	-23,06%	90,35%	22,42%	12,57%	-12,23%	9,34%	8,82%	17,5%

	Batteries (unités)	Piles (unités)	Huile (litres)
<b>Total 2010</b>	754	21233	8364
<b>Total 2009</b>	814	31740	7595
<b>Delta 2009/2010</b>	-7%	-33%	10%

Globalement, on constate une augmentation des tonnages collectés en déchèterie par rapport à l'année 2009 (+19%), portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à **47 kgs/habitant**.

La fréquentation des déchèteries est également en hausse de 20% par rapport à 2009, avec 99 079 apporteurs, contre 82 490. On constate que cette augmentation touche aussi bien les particuliers (+20%) que les professionnels (+21%).

En décembre 2009, le TCO a mis en place la collecte séparative des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sur ses déchèteries, dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme OCAD3E.

Les tonnages de **DEEE collectés en 2010** dans les déchèteries du TCO représentent **343 tonnes**. L'évolution des tonnages au cours de l'année montrent une progression de la filière :

		T1	T2	T3	T4	TOTAL
<b>Pds total coll (t) / scénario</b>	S0	78,318	52,128	48,148	37,767	<b>216,361</b>
	S1	0	18,539	54,163	54,146	<b>126,848</b>
	S2	0	0	0	0	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>78,318</b>	<b>70,667</b>	<b>102,311</b>	<b>91,913</b>	<b>343,209</b>

Les tonnages devraient augmenter au cours de l'année 2011, avec l'arrêt programmé des collectes de DEEE en porte à porte en mélange avec les encombrants.

## 2) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels, mais qui présentent la particularité de pouvoir être traités sans sujétions techniques particulières. C'est ainsi que les centres-villes des communes du Port et de Saint-Paul bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et emballages, qui sont des déchets recyclables.

Le but est d'amener ces déchets au centre de tri du Port et de limiter autant que possible leur enfouissement. Le gisement doit alors être conforme aux dispositions du centre de tri à savoir que les emballages doivent être secs et non souillés.

Sur les communes du Port, de Saint-Paul, et de La Possession, le service de collecte des cartons est réalisé trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée.

En ce qui concerne la ville de Saint-Paul, un service spécial est mis en place durant la période des festivités commerciales, avec collecte exceptionnelle les samedis et dimanches de des deux premiers week-ends du mois de juillet.

Sur la commune du Port, la collecte est effectuée:

Les tonnages présentés ne concernent que les emballages collectés et amenés au centre de tri Cycléa du Port, en vue de leur valorisation. En ce qui concerne les emballages non valorisables, ces derniers sont déchargés à la Station de transit du Port et ne sont donc pas présentés ici. Cela vise essentiellement les collectes effectuées les jours de pluies dans la mesure où le centre de tri refuse les cartons mouillés.

Sur la commune du Port, le tonnage collecté en 2010 s'élève à **93 tonnes** contre **66 tonnes en 2009**.

Sur la commune de Saint-Paul le tonnage collecté en 2010 est de **198 tonnes** contre **314 tonnes** en 2009.

Sur la commune de La Possession, **29,20 tonnes** de carton ont été collectées en 2010, contre **17,35 tonnes** entre février et décembre 2009.

Sur Saint-Paul, le véhicule affecté à ce service est une BOM de 19 tonnes, qui n'est pas équipée de lève conteneur à l'arrière, ce qui permet un chargement aisé des cartons présentés en vrac. L'équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux équipiers.

Sur la commune du Port, le service de collecte est assuré par une BOM de 16m<sup>3</sup>. L'équipage de cet appareil est composé d'un chauffeur et de deux équipiers.

## 3) Observations sur la qualité des prestations de collecte des déchets.

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et

de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la VEOLIA.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe Véolia Propreté. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Les collectes d'ordures ménagères s'effectuent à partir de 5 heures. Le service s'effectue de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée.

L'année 2010 a été marquée par la stabilisation des collectes. L'un des axes majeurs de progression concerne les dégradations des voiries ou accotements provoquées par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte. Les efforts de la direction environnement devront porter sur la résolution de ces problèmes en 2011, avec une campagne générale de rebouchage, et une mise sous contrôle renforcée des prestataires pour qu'ils assurent la collecte sans dégradations.

Le contrôle d'exploitation a été relancé en 2010, avec l'arrivée de 2 contrôleurs au mois de février, et 129 contrôles réalisés. Les contrôles ont porté essentiellement sur l'exécution des prestations de collecte.

Un travail commun avec l'ensemble des collecteurs a été poursuivi en 2010 afin d'identifier tous les points dangereux pour les équipages de collecte. Ce travail a abouti au recensement de plus de 500 situations présentant des risques pour le personnel de collecte, avec l'objectif de les supprimer à terme, conformément à la recommandation R437 de la caisse Nationale d'Assurance Maladie. Ce travail se poursuivra en 2011 avec des objectifs partagés de suppression de ces points dangereux selon un planning établi en concertation avec les collecteurs.

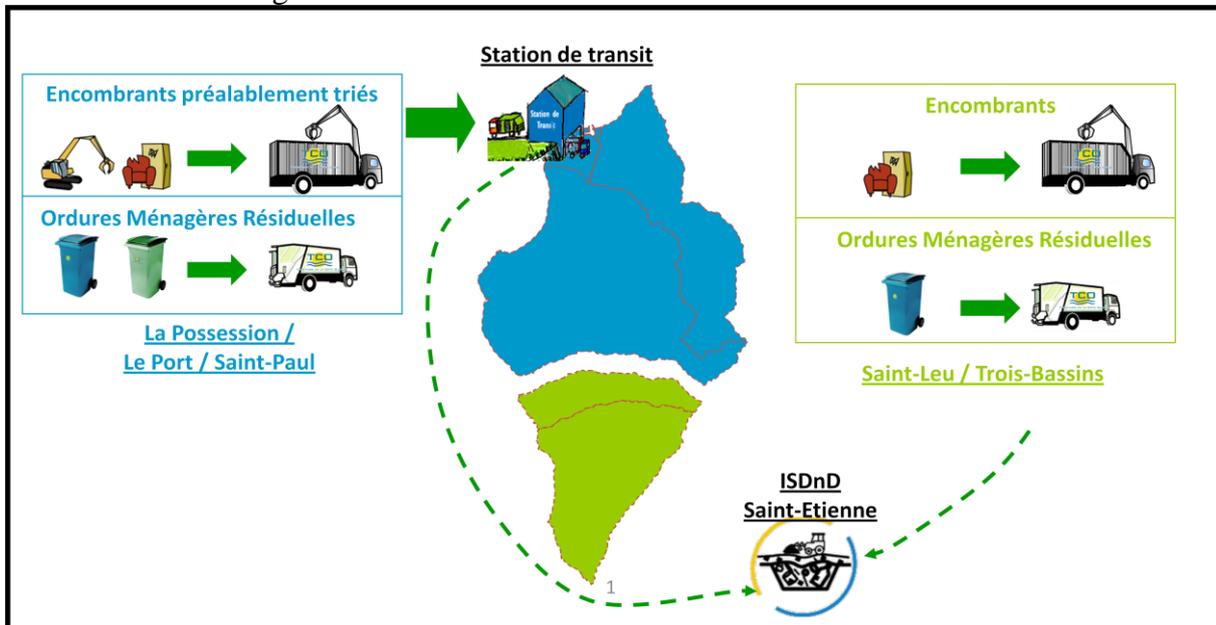
En octobre 2009, le TCO a obtenu le label QUALITRI décerné par l'ADEME et ECO-EMBALLAGES pour la qualité de son service public de collecte visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.



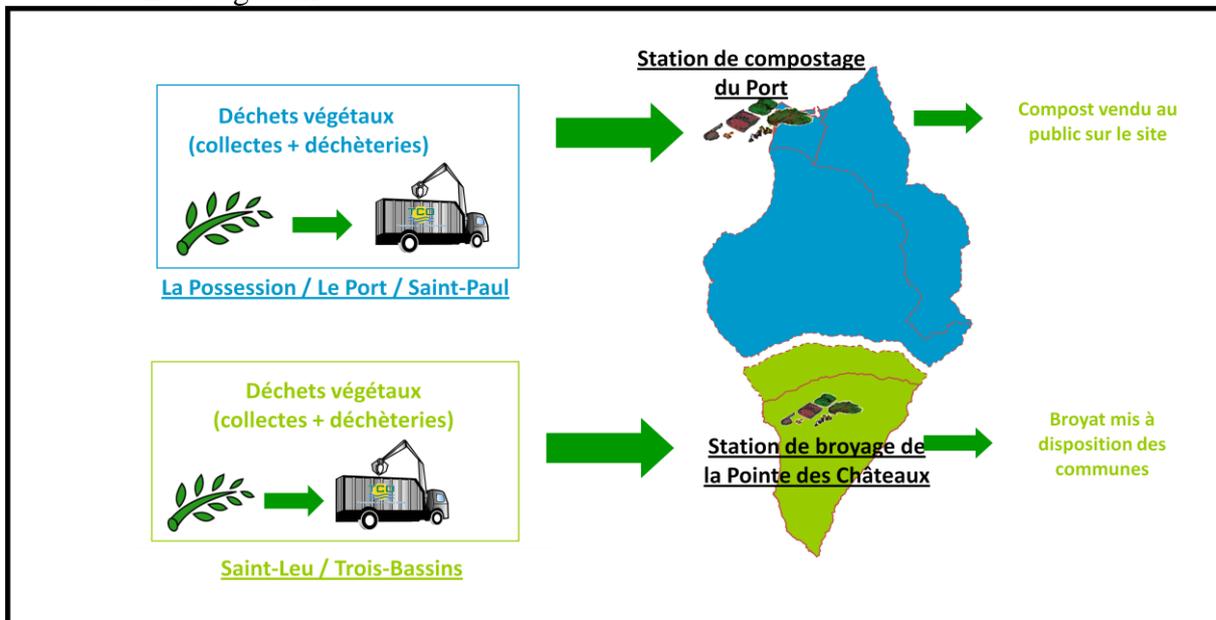
## D. LE TRAITEMENT

Les déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants :

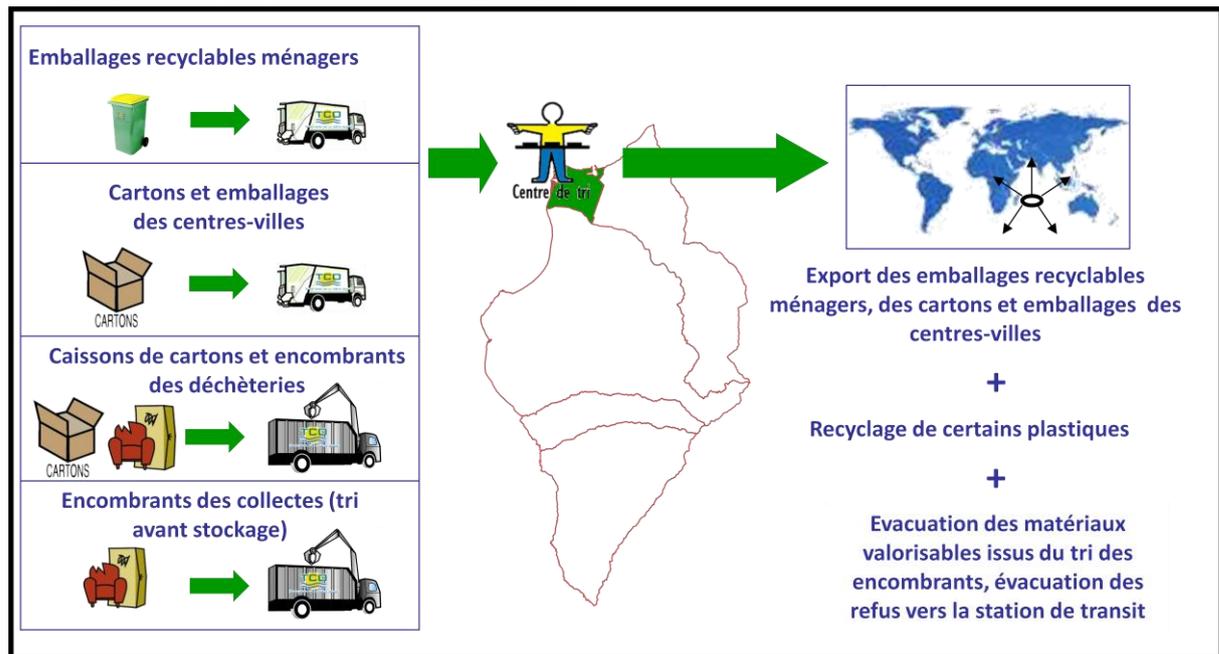
- ordures ménagères résiduelles et encombrants



- déchets végétaux



- emballages ménagers recyclables, cartons et emballages des centres-villes, encombrants des collectes et déchèteries



## 1) La station de transit du Port

Il s'agit d'une station dotée d'un quai de déchargement gérée par la STAR pour le compte du TCO. Les déchets qui arrivent à la station de transit sont vidés depuis un quai de déchargement dans des trémies métalliques entièrement couvertes par une structure métallique avec bardage, destinée à éviter tout envol de déchets ainsi que tout apport d'eau de pluie venant générer des quantités de jus supplémentaires à traiter. Depuis les trémies, les déchets tombent directement par gravité dans des semi remorques auto compactrices parfaitement fermées et étanches. Cette méthode ne nécessite aucune manutention ni reprise de déchets et présente une fiabilité maximale.

Le personnel de la station de transit assure :

- l'enregistrement des pesées ;
- le contrôle qualitatif des déchets ;
- l'orientation des clients pour le vidage au quai d'apport de transit et le compactage des déchets dans les semi remorques de transfert ;
- la conduite des semi remorques de transfert des déchets ;
- le nettoyage de la Station de transit.

Il se répartit de la manière suivante :

- 2 conducteurs d'engins ;
- 12 chauffeurs, qui sont également des agents polyvalents ;
- 2 employés administratifs ;
- 1 agent de maîtrise.

Compte tenu des volumes traités supérieurs aux prévisions du marché (30 000 tonnes/an), la flotte de véhicules a été augmentée, la station de transit dispose de :

- 8 remorques à déchets auto compactrices Legras ;
- 10 remorques fond mouvant alu Legras ;
- 11 tracteurs type premium de marque Renault.

	2009	2010	Delta
<b>Tonnages transférés</b>	71 072	65 815	-7.39%
<b>Nombre de rotations</b>	3 849	3 728	-3.14%

Ces tonnages comprennent, outre les OMR, les déchets industriels banals (5 456 tonnes).

Le **transit du Port** enregistre une **baisse de tonnage de 7%**, qui s'explique par le détournement d'une partie des apports de DIB vers des filières de valorisation, et le transfert direct des refus de tri d'encombrants, du centre de tri vers l'ISDnD, sans passer par le transit.

Sur la station de transit, la propreté est assurée par le nettoyage en balayage manuel et mécanisé trois fois par semaine, ainsi que par un lavage quotidien des trémies. L'entretien des espaces verts est assuré par un ramassage des papiers, une fois par semaine. L'assainissement du site est assuré par pompage par la Société SOVIDANGE. Pour éviter la propagation des poussières dans l'air, il est effectué un arrosage quotidien du site. En outre, la protection de l'air est assurée par le stockage en compaction des déchets dans les remorques. Enfin, une dératissage des locaux est assurée une fois par mois par la Société BHL.

Au mois de septembre 2010, le TCO a entrepris des travaux visant à régulariser la gestion des effluents du site au regard de l'arrêté préfectoral d'exploitation. Ces travaux ont consisté en la reprise des Voiries et Réseaux Divers, des clôtures, des réseaux d'assainissement, et l'installation de cuves de récupération des jus de compaction.

## 2) La station de compostage du Port

La station de compostage du Port, gérée par la société HCE est prévue pour traiter des végétaux seuls ou des boues de station d'épuration mélangées à des végétaux. Son exploitation a été soumise à autorisation préfectorale (installation classée pour la protection de l'environnement, Arrêté préfectoral n° 09-708/SG/DRCTCV du 4 mars 2009). Elle est située à l'extrémité Sud-ouest de la commune du Port, en rive droite de la Rivière des Galets, sur un ancien casier du Centre d'enfouissement technique de la commune du Port. Elle occupe une surface d'environ 13 000 m<sup>2</sup> entre le Boulevard de la Marine au Nord, une usine de concassage à l'ouest et le lit de la Rivière des Galets au sud et à l'est.

Le mode de traitement des déchets se décline de la façon suivante :

- les végétaux sont réceptionnés après pesée sur la bascule de la station de transit ;
- un tri est opéré afin d'éliminer les indésirables ;
- les déchets sont broyés ;
- réalisation d'un andain par quinzaine ;
- retournement au chargeur ;

- arrosage ;
- mise en maturation des déchets sans arrosage ni retournement ;
- criblage à la maille de 30 ;
- ré humidification du compost criblé à une hygrométrie d'environ 40% ;
- stockage en attente de commercialisation.

En ce qui concerne les boues, étant donné les quantités très importantes de déchets verts et la surface limitée de la plate-forme, le compostage des boues n'a pas été prioritaire. De plus, il est nécessaire que le mélangeur de boues et de déchets verts soit installé pour que le *process* de boues puisse être opérationnel.

Entre 2009 et 2010, les tonnages entrants à la station de compostage ont augmenté de 134 %, avec **35 242 tonnes** réceptionnées contre **15 082 tonnes** en 2009.

Les quantités traitées sont plus de deux fois supérieures à la capacité de l'installation fixée à 16 000 tonnes de déchets végétaux entrants par an.

COMMUNES	TONNAGES 2009	TONNAGES 2010	Delta
Le Port	1 017	2 528	<b>149%</b>
La Possession	1 839	4 614	<b>151%</b>
Saint-Paul	10 580	24 814	<b>134%</b>
Autres (régie de recettes)	1 646	3 286	<b>99%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 082</b>	<b>35 242</b>	<b>134%</b>

Au cours de l'année 2010, les refus de tri et refus de crible représentent 3 314 tonnes soit **9,4%** des entrées à la Station de compostage, contre 14% en 2009. Les refus correspondent aux quantités indésirables qui sont transportées à la Station de transit dans la mesure où ils ne peuvent pas être valorisés. Après tri, **31 928 tonnes** de déchets végétaux ont été compostées.

**Malgré l'extension de la plateforme de compostage** en décembre 2009, et **le doublement de la capacité de réception**, l'année 2010 a été marquée par une forte augmentation des tonnages réceptionnés et la saturation du site. Pour la première année depuis 2006, le TCO a réceptionné l'intégralité des tonnages de déchets végétaux collectés sur ses installations de traitement, sans avoir recours à d'autres sites de stockage.

Cependant, les conditions d'exploitation sont rendues difficiles par cette situation de saturation, et ont occasionné deux incendies en date du 4 septembre et du 25 décembre 2010.

Un contrôle de l'inspection des installations classées en date du 21 décembre 2010 a donné lieu à une mise en demeure du TCO demandant de respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

### 3) Le centre de tri Cycléa

Le TCO a confié la prestation de tri des emballages recyclables à la SAEML Cycléa, située au Port.

Cette prestation comprend :

- L'enregistrement des pesées,
- Le contrôle de la qualité des déchets entrants
- La caractérisation des déchets entrants et sortants
- Le tri des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimum du contrat de reprise d'Eco-Emballages,
- Le tri des encombrants, la valorisation et l'élimination des matériaux

L'exercice 2009 avait été marqué par l'incendie du centre de tri survenu le 7 juin, qui avait détruit une grande partie des installations (hangar, cabine de tri, locaux administratifs, convoyeurs...). Cet évènement a encore fortement perturbé le fonctionnement du centre de tri en 2010, une chaîne de tri provisoire a été installée sur site pour assurer la continuité de la prestation de tri des emballages, mais l'activité de tri des encombrants a été délocalisée sur le site de métal réunion. Un programme de reconstruction du centre de tri a été mis en œuvre en 2010, les travaux devraient se terminer à la fin du premier semestre 2011.

Si depuis janvier 2002, les matériaux issus du tri des emballages cartons, plastiques, métalliques sont valorisés par les filières désignées par Eco-Emballages (garantie de reprise), aucun soutien n'existait pour les papiers.

L'année 2008 a été marquée par la contractualisation avec l'éco-organisme agréé Ecofolio, contribuant ainsi à soutenir le TCO sur le traitement et le recyclage des papiers.

⇒ Tri des emballages ménagers :

- On enregistre une augmentation de 7 % des tonnages entrants d'emballages ménagers recyclables (6 975 tonnes en 2010 contre 6513 tonnes en 2009), qui se traduit par l'augmentation des tonnages exportés des matières premières secondaires vers les filières de recyclage (+10%),
- une diminution du taux de refus de 2%.

Les tonnages des matériaux valorisés issus de la collecte sélective (tonnages entrants 2010 + stock décembre 2009) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

MATERIAUX	EXPORTS 2009 (t)	EXPORTS 2010 (t)	EVOLUTION de 2009 à 2010	REPARTITION 2010	kg/hab 2009	kg/hab 2010	EVOLUTION de 2009 à 2010
Papiers / journaux / magazines	3 173	3 568	12%	68%	15,75	17,38	1,63
Emballages cartons/cartonnettes	1031	996	-3%	19%	5,12	4,85	-0,27
Emballages plastiques	377	468	24%	9%	1,87	2,28	0,41
Emballages métalliques	164	188	15%	4%	0,81	0,92	0,10
Films plastiques (sachets)	17	34	100%	1%	0,08	0,17	0,08
<b>TOTAL</b>	<b>4 762</b>	<b>5 254</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>	<b>23,64</b>	<b>25,59</b>	<b>1,95</b>
Refus de tri	1751	1721	-2%	25%	8,69	8,38	-0,31

Les tonnages globaux valorisés suivent la tendance des tonnages collectés, avec une **augmentation de 10%** par rapport à 2009.

Le taux de refus est en légère diminution et représente 25% des tonnages collectés, soit une baisse de 2% par rapport à 2009.

Toutefois, on peut constater une évolution dans la répartition des tonnages valorisés, notamment sur les cartons et cartonnettes (+1.63 kg/hab de plus qu'en 2009).

⇒ Tri des encombrants :

Dans le but de limiter les quantités de déchets à enfouir (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée), le TCO procède depuis 2006 au tri des encombrants collectés sur son territoire avant l'envoi vers l'ISDnD de Saint-Etienne.

En 2010, **16 554 tonnes** d'encombrants ont été triés (tous flux encombrants confondus : collectes, déchèteries, opérations « vide fond de cour ») contre 17 806 tonnes en 2009, soit une **diminution de 7%**.

Le taux de valorisation est de **12,6%**, **2075 tonnes** ont donc été dirigées vers des filières de valorisation (ferrailles, bois, pneumatiques et cartons), les 87.4% restants correspondant à des déchets ultimes, dirigés vers l'ISDnD de la rivière Saint-Etienne.

#### 4) La station de broyage de la Pointe des Châteaux

La plateforme de broyage de déchets végétaux est située en bordure de la RD 12 à environ 250 mètres au nord de la zone artisanale, sur la parcelle cadastrée CA 110 d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup>, dont seulement 2100 m<sup>2</sup> sont réellement affectés à la plateforme de broyage.

Elle reçoit les déchets végétaux des communes suivantes :

- Trois-Bassins ;
- Saint-Leu.

Le fonctionnement de la plateforme de broyage s'articule selon trois séquences décrites ci-après :

- Accueil et stockage des déchets végétaux avec les opérations de réception (refus ou acceptation du chargement en fonction de sa qualité), de tri et de stockage des déchets végétaux ;
- Broyage des déchets végétaux ;
- Acheminement des broyats vers la station de compostage de St Pierre.

L'accès est commun à celui de la déchèterie.

Le local de l'accueillant de déchèterie est utilisé en commun avec la station de broyage.

La construction est conçue de façon à disposer :

- D'une plateforme bétonnée de réception des déchets végétaux bruts (150 m<sup>2</sup>)
- D'une plateforme bétonnée de stockage et tri avant broyage (365 m<sup>2</sup>)
- D'une zone de manœuvre pour le broyeur -défibreur de type WILLIBALD de 460 (350 m<sup>2</sup>)
- D'une zone de réception des broyats (150 m<sup>2</sup>)
- D'une zone de stockage des bennes destinées à recevoir les broyats. (45 m<sup>2</sup>)

Le fonctionnement de la plateforme est assuré en régie par 3 agents du TCO.

Au cours de l'année 2010 les tonnages de déchets végétaux réceptionnés ont atteint **8291 tonnes** en provenance des collectes des communes de Saint Leu et trois Bassins, contre 8541 tonnes en 2009, soit une diminution de 3%.

## 5) L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne

Le TCO ne disposant pas d'une ISDnD pour l'élimination de ses déchets ultimes, le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) prévoit l'enfouissement de ces déchets à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne exploitée par la CIVIS. C'est ainsi que les déchets de la station de transit du Port sont transférés, à l'ISDnD de la Rivière Saint Etienne.

En 2009, le tonnage de déchets du TCO enfouis à l'ISDnD de la Rivière St Etienne et à l'ISDnD de Ste Suzanne ont représenté 88 955 tonnes. Au cours de l'année **2010**, l'ISDnD de la Rivière Saint-Etienne a enregistré **91 684 tonnes** de déchets en provenance du TCO, soit une **augmentation de 3%**.

Les tonnages enfouis se décomposent en :

**64 740 tonnes d'ordures ménagères résiduelles,**  
**187 tonnes d'encombrants,**  
**13 099 tonnes de refus de tri d'encombrants,**  
**5 341 tonnes de refus de la station de compostage,**  
**21 tonnes de déchets organiques,**  
**2 367 tonnes de déchets inertes (gravats), et**  
**5 929 tonnes de DIB.**

L'année 2010 a été marquée par un renforcement par la CIVIS **des procédures de contrôle des apports à l'entrée de l'ISDnD**, ciblés notamment sur les encombrants et la présence de **placo plâtre et de DEEE**.

## E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, **le TCO a récupéré la gestion du centre d'appels téléphoniques**. Cette ré internalisation a été décidée **afin d'améliorer la maîtrise de l'information**, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la **mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation**, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée au prestataire responsable du traitement, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Le **nombre global d'appels** au N° vert enregistre une **diminution de 16%** en 2010, s'établissant à **35 200 appels** contre près de 42 000 en 2009.

Le **nombre de réclamations / relances** est en nette diminution (- **24%**). Le **taux de réclamations / relances** par rapport au nombre global d'appels passe de 23% en 2009 à **20%** en 2010.

Enfin, le nombre d'appels concernant les typologies « **dysfonctionnement de collecte** » est également en **recul de 21,5%**, passant de 5551 appels en 2009 à **4360 appels** en 2010, soit **12,4% du nombre total d'appels**.

**L'ensemble des indicateurs montre une amélioration globale de la qualité de service** et une meilleure réactivité dans le traitement des demandes.

La ré internalisation du N° vert et le développement des outils associés, permet aujourd'hui au TCO d'apporter aux administrés une **qualité de service** nettement **supérieure**.

## F. PROMOUVOIR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS

### 1) Promotion générique du tri des emballages, des papiers, du verre

Les performances de tri par habitant ont augmenté en 2010, en atteignant 32kg/hab pour les emballages et les papiers (bacs jaunes), contre 30 en 2009, et pratiquement 11 kg/hab pour le verre (bornes à verre), contre 10 en 2009.

Nous nous rapprochons des ratios nationaux, mais l'effort doit se poursuivre. Aussi, tout comme les années précédentes, la promotion du tri de ces déchets a été placée au cœur de la stratégie en 2010.

L'analyse de certaines études et caractérisations de déchets nous ont permis de savoir plusieurs données :

- Il reste beaucoup de déchets recyclables dans la poubelles d'ordures ménagères (environ 30% du contenu). Les actions de communication sur le tri devront essentiellement porter sur le transfert de ces déchets vers la poubelle de tri et concerneront par ordre d'importance : les papiers, les cartons, les emballages métalliques et plastiques.
- Environ 1/3 du contenu du bac jaune est composé de « refus » c'est -à-dire de déchets qui doivent normalement être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères. Les actions de sensibilisation devront donc porter sur le transfert de ces déchets vers la poubelle d'ordures ménagères, et concerneront, par ordre d'importance : les ordures ménagères, les morceaux de plastique et de cahoutchouc, les textiles et textiles sanitaires (couches bébés et serviettes hygiéniques), les pots de yahourts et les briques (tétrapack).

### Objectifs et résultats 2010 :

Objectifs 2010		Résultats 2010	Ecart par rapport à l'objectif
Augmenter les quantités triées	Atteindre 125 tonnes/semaine	127 tonnes/semaine	+1,6%

	Augmenter le nombre de foyers trieurs de 10%	Non mesuré. Mais augmentation globale de 2 kgs/hab	
Améliorer la qualité du tri	Baisser les refus de tri à 23%	26% de refus	+13%

### **Actions de communication 2010 :**

Les actions majeures 2010 s'articulent autour de campagnes de communication à grande échelle et avec tous types de publics, avec focus spécifique sur des zones prioritaires (hauts et habitat collectif) :

- Animations et sensibilisation sur les lieux de grandes fréquentations ou lors d'événementiels grand public : 4 811 personnes sensibilisées contre 4 181 en 2009)
- Animations et sensibilisation sur les marchés forains (1 049 personnes sensibilisées contre 1 961 en 2009)
- Sensibilisation dans les centres aérés et les écoles + visites du centre de tri, accompagnement spécifique des écoles postulant aux Eco-label (10 211 personnes sensibilisées contre 12 533 en 2009). A noter l'arrêt des visites au centre de tri après l'incendie de juin 2009.
- Sensibilisation des foyers en porte-à-porte sur des thèmes génériques : sensibilisation sur le tri, opérations coups de poings, distribution du guide de l'environnement.

### **Conclusion / objectifs 2011 :**

Si les objectifs quantitatifs sont atteints globalement sur l'année, la qualité des apports diminue. Les causes sont multiples (dysfonctionnements de collecte sur le terrain, des erreurs de tri par les usagers eux-mêmes, et/ou la baisse de la qualité du tri des trieurs en centre de tri). Suite à l'incendie de Cycléa en juin 2009, l'ensemble des caractérisations (échantillonnage des différents flux) a été interrompu. Nous ne disposons donc pas de données fiables à ce jour pour valider ces hypothèses.

La qualité du bac jaune revêt donc pour 2011 un caractère plus important que les années précédentes et se résume par : améliorer la qualité du tri des foyers trieurs, capter le gisement des foyers non trieurs.

Les actions seront basées sur :

- la sensibilisation de tous types de publics, notamment l'habitat vertical, les zones peu performantes, les collectivités, les scolaires (avec accompagnement spécifique des écoles Eco-labellisées ou postulant à l'Eco-label),
- la captation des gisements d'emballages et des papiers potentiellement valorisables contenus dans les bacs d'ordures ménagères et les collectes d'encombrants, notamment les emballages en carton,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'enquêtes de terrain permettant de mesurer l'atteinte des objectifs ;

Pour le verre, dont le tonnage collecté en 2010 est en augmentation de +6% par rapport à 2008, l'objectif est de capter le gisement des foyers non trieurs en :

- augmentant de 20% le nombre de foyers utilisateurs de bornes à verre,
- déplaçant les bornes à verre jugées peu performantes,
- satisfaisant aux demandes d'intervention des écoles.

Les actions seront basées sur :

- la sensibilisation de tous types de publics,
- l'augmentation des apports en verre sur 100 bornes,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'enquêtes de terrain permettant de mesurer l'atteinte des objectifs.

En 2010, Près de 3 600 foyers ont été rencontrés, et encouragés à utiliser les bornes à verre.

## **2) Promotion d'une meilleure gestion des déchets en habitat collectif social**

La mise en œuvre de la charte de partenariat signée en décembre 2008 s'est engagée début 2009 et s'est traduit par la systématisation des opérations « pied d'immeuble » en fil conducteur le long de l'année. L'objectif était de rationaliser les modalités de présentation de l'ensemble des déchets présentés à la collecte par les locataires. Un lien privilégié entre les médiateurs et les agents d'entretien a pu être établi.

En 2010, 1 298 personnes ont été sensibilisées sur 10 résidences, contre 3 290 en 2009. Tout comme les années précédentes, il en résulte un bilan plutôt mitigé, tant du point de vue quantitatif (tonnages captés) que qualitatif (qualité du tri), essentiellement sur les communes du Port et de la Possession. Force est de constater également un essoufflement du dispositif au vu des résultats obtenus. En 2011, un bilan global des 3 années d'opération pied d'immeuble sera réalisé avec les bailleurs, afin de proposer un nouveau protocole d'action.

Dans l'objectif de rationaliser la gestion des déchets en amont de toute opération de construction ou de réhabilitation, un volet « gestion des déchets » est venu compléter le volet qualitatif du PLH du TCO en 2008, portant ainsi à connaissance des bailleurs les prescriptions relatives à la gestion et la collecte des déchets (gabarit de voies, pentes maximum, taille des locaux poubelles, plate-forme pour les déchets végétaux et les encombrants...). En 2010, 3 dossiers ont été instruits, contre 5 en 2009. Il pourrait être envisagé pour 2011, la formalisation d'un document général récapitulant toutes les prescriptions techniques du TCO, à l'attention de l'ensemble des promoteurs immobiliers.

Fin 2009, le TCO a également été partenaire de l'adaptation du label Qualitel national dans les DOM. Ce label national, porté par l'association du même nom, cherche à promouvoir la qualité de l'habitat par la certification et l'information du public. Cette association fédère l'ensemble des acteurs du logement (organisations professionnelles, associations d'utilisateurs de logements, consommateurs et pouvoirs publics). Les comités techniques portaient sur 12 thématiques, dont la gestion des déchets. L'ensemble des préconisations du TCO en la matière ont ainsi été reprises et complétées. Cette adaptation du label a été validée en mars 2010.

## **3) Promotion des modalités de présentation des déchets végétaux et encombrants**

### **Opération pilote d'aménagement des points de regroupement des déchets : un bilan mitigé**

En 2009, le TCO s'est engagé dans une opération pilote visant l'aménagement de 24 points de regroupement de déchets répartis sur les 5 communes, et dont la maîtrise foncière était communale.

Les objectifs : encourager et guider les riverains dans leurs gestes de tri des encombrants et déchets végétaux, en aménageant les points de regroupement spontanés et pollués : les formaliser par la construction de dalle et de murets moellons délimitant une zone pour les

déchets, et la pose de panneaux d'information. Des aménagements paysagers (plantations) ont été réalisés par les communes, à proximité de certains d'entre eux.

Au 31 décembre 2010, après 8 à 12 mois d'existence des points de regroupement, le bilan de cette opération pilote apparaît en demi-teinte :

- 47% restent pollués : 18% ont subi une évolution négative (plus de déchets et/ou plus de mélange...), 29% d'entre eux sont considérés dans le même état qu'initialement.
- 53% accueillent des déchets triés, mais les jours de collecte ne sont pas respectés. Ces sites sont toutefois confrontés à des pollutions ou des débordements ponctuels.

Ainsi, si la construction des points de regroupement a permis d'initier un tri de déchets sur 50% d'entre eux, les calendriers de collecte ne sont toujours pas respectés, malgré la pose de panneaux signalétiques. Au vu de l'investissement (250 000€), il apparaît que l'expérience ne soit pas ou peu concluante, et pourrait se solder en 2011 par la destruction de certains de ces aménagements (2 points de regroupement concernés sur la commune de Saint Paul).

En décembre 2010, un autre test a été réalisé sur le quartier de la Saline les Bains, avec la construction d'une simple dalle. Visuellement moins imposant qu'un aménagement complet dalle + murets, ce point de regroupement est respecté du voisinage (respect des jours de collecte et de la typologie de déchets).

Ce type d'aménagement sera éprouvé en 2011.

### **Sensibilisation en porte-à-porte : peu ou pas d'incidence sur l'état de salubrité de la zone ou le changement de comportement**

En 2010, les médiateurs sont intervenus auprès de 8 000 foyers. Leur intervention est déclenchée sur signalement ou sur constat. Leur intervention consiste à interpellier le voisinage sur les problèmes environnementaux qui impactent l'activité déchets (problèmes de respect des calendriers de collecte, problèmes de stationnements gênants, déplacement de déchets car mal situés, demande d'élagage...). Ces interventions ont peu ou pas d'impact sur la population. De plus, les actes d'incivilité constatés ne sont pas forcément le fait du voisinage.

### **Enquêtes de terrain : des conclusions très enrichissantes**

2010 a également été marquée par la réalisation d'enquêtes de terrain, réalisées par les médiateurs de Cycléa sur les quartiers de Plateau Caillou, Fleurimont, et la ZAC au Port.

Ces enquêtes, réalisées sur près de 500 foyers, nous ont permis de mettre en évidence le fait que si les consignes de tri sur les poubelles et le verre sont acquises, les usagers maîtrisent mal celles qui concernent les déchets végétaux et encombrants (typologies de déchets concernés par les collectes et jours de collectes). Un effort particulier devra être mené en 2011 sur ces sujets.

## **4) Promotion de la réduction des déchets**

### **Mise en place d'un programme de prévention des déchets**

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'est engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets :

- Programme sur 5 ans : 2010 – 2014

- Objectif de -7% de déchets à la charge de la collectivité d'ici 2014, par rapport au niveau de 2009 ;
- Objectif de -15% de déchets enfouis d'ici 2014

2010 a été marquée par l'embauche d'un chargé de mission affecté à la réalisation du PLP. Un diagnostic de territoire concernant la gestion des déchets sur le TCO a été rédigé et d'un programme d'actions définissant les différentes actions à réaliser pour atteindre les objectifs fixés par la convention.

Les principales actions du programme concerneront :

- Promotion du compostage domestique (individuel ou collectif) ;
- Opération STOP – PUB
- Promotion de la réparation et du don d'objets ;
- Communication (notamment sur les gestes alternatifs).

### **Promotion du compostage individuel**

En 2010, le TCO a poursuivi son effort avec la distribution gratuite de 1 263 composteurs individuels (contre 1 793 en 2009). Ces distributions de composteurs sont ensuite suivies par des enquêtes réalisées sur les médiateurs afin de connaître les modalités d'utilisation de ceux-ci par l'utilisateur.

Ainsi, on a constaté en 2010 :

- 90 % des utilisateurs ont une utilisation correcte du composteur et se déclarent satisfaits de celui-ci.
- La quasi intégralité des utilisateurs y détournent au moins une partie de leur production de déchets végétaux et les trois quarts y détournent au moins une partie de leur FFOM.
- La quasi intégralité des ménages interrogés sont favorables à un suivi réalisé par les médiateurs.

Ces enquêtes sont continuées en 2011 afin de toucher un maximum des anciens et nouveaux utilisateurs.

On en connaît pas la quantité exacte de déchets évités par les composteurs mais celle-ci peut être estimée :

- Donnée ADEME : un composteur détourne en moyenne 243 kg de déchets verts par jardin
- MODECOM 2006 : les déchets de cuisine compostables représentent environ 25 kg/an/hab

L'opération de compostage domestique évite environ 1 300 tonnes (dont 1 000 de déchets végétaux et 300 tonnes de déchets de cuisine).

Le rôle des médiateurs est également d'accompagner l'utilisation du composteur en effectuant au moins trois passages chez chaque usager durant la première année.

2010 a été marquée par le début des opérations de compostage collectif en pied d'immeubles avec la mise en place d'opérations pilotes sur Saint Leu et Saint Gilles.

Objectifs 2011 :

- Améliorer la part des ménages compostant l'ensemble de leurs déchets organiques ;
- Monter en puissance sur la mise en place de composteurs collectifs ;
- Augmenter le compostage des déchets végétaux issus des communes.

### **Communication concernant la prévention des déchets**

En 2010, le TCO a débuté plusieurs actions concernant la sensibilisation du public à la prévention des déchets :

- Formation des médiateurs à la prévention des déchets ;
- Préparation d'une brochure sur la prévention des déchets ;
- Sensibilisation sur les aires de pique-nique ;
- Mise en place d'un village de démonstration de gestes alternatifs ;
- Tests de liste de diffusion par courrier électronique pour la promotion du don d'objets.

### **5) Promotion des déchèteries**

Afin d'encourager les apports, des campagnes de communication spécifiques ont été menées sur un rayon de 250 mètres aux abords des déchèteries ouvertes fin 2009/début 2010. Ces actions ont permis de mieux porter à connaissance du public l'existence et la proximité de ces équipements, ainsi que les typologies de déchets acceptés. 3500 foyers ont été rencontrés.

### **6) Moyens humains et outils**

Sur le terrain, les actions inhérentes au tri et à la prévention des déchets sont réalisées par plusieurs structures :

- Cycléa à travers un marché de prestation de service. L'effectif total s'élève à 42 médiateurs déployés sur la totalité du territoire.
- Tri Sélectif composé de 8 médiateurs déployés sur la commune de Saint-Paul, lié au TCO par une convention de gestion de service liée à la mise en valeur et à la protection de l'Environnement et du cadre de vie.
- Association pour le Développement de Trois-Bassins, composée de 9 médiateurs liés au TCO par une convention d'objectifs et de moyens.
- Mairie de Saint-Leu composée de 10 médiateurs liés au TCO par une convention de gestion de service.

L'effectif total s'élève à 69 médiateurs.

Afin d'accomplir leur mission de sensibilisation, les médiateurs disposent d'une batterie d'outils, déployés en fonction de la nature de l'action : écolobus équipé d'audiovisuel, stand de sensibilisation, tapis de tri, jeux de sociétés...

L'année 2010 a été marquée par la création et l'édition d'outils de communication supplémentaires afin de compléter les la palette existante.

## 7) Evènements majeurs

- Enquêtes environnementales, qui ont permis de mieux connaître les niveaux de perception et de connaissance des usagers en matières de déchets
- Lancement du tri sélectif sur 2 îlets de Mafate (octobre 2010) : La Nouvelle et Marla. 56 foyers concernés.
- Création et mise en place d'un nouveau conte par les médiateurs de Cycléa, à destination des publics les plus jeunes sur le compostage individuel. Plus de 1 500 enfants ont pu assister aux représentations des médiateurs en 2010.
- Création de l'atelier du compost, hébergé dans les locaux des médiateurs de Cycléa : création du parcours pédagogique, réalisation d'affiches, démonstration de la pratique de compostage et création d'une petite pépinière. En 2011, cet évènement devra être porté à la connaissance des différents publics.

## 8) Autres missions

A noter qu'outre les actions de sensibilisation, les médiateurs réalisent pour le compte du TCO :

### ⇒ Suivis des collectes

Des suivis de collectes sont organisés afin de garantir au mieux le service, notamment en période de changement de prestataires, ou lors de périodes de fortes productions de déchets. Ces suivis se sont déroulés toute l'année sur l'ensemble des communes sur les déchets végétaux et les encombrants, plus ponctuellement sur les poubelles.

### ⇒ Recensements et enquêtes

Ces activités sont ponctuelles ou permanentes :

- Recensement des dépôts sauvages et actualisation
- Recensement des carcasses de véhicules et des VHU, suivi des enlèvements en collaboration avec le référent métier de la Direction Environnement
- Recensement de panneaux et des problématiques liées à la voirie
- Enquête terrain pour les dossiers TEOM
- Enquête sur les dotations de bacs de l'habitat collectif
- Enquête sur les demandes d'extension de collecte
- Traitement des problématiques signalées via le Numéro Vert
- Signalement de cadavres d'animaux

## G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1) La collecte des corbeilles à papier

La collecte des corbeilles à papier est assurée par le TCO en régie.

Le personnel assurant la collecte des corbeilles à papier se compose de 11 agents, qui assurent un service quotidien, y compris les jours fériés.

3 véhicules sont affectés à ce type de collecte :

- 3 camions bennes Citroën ;

	Corbeilles à papier
Janvier	22,7
Février	12,02
Mars	14,48
Avril	10,52
Mai	11,72
Juin	12,1
Juillet	13,46
Août	15,36
Septembre	12,52
Octobre	11,64
Novembre	15,12
Décembre	19,76
<b>Total 2010</b>	<b>171,4</b>

<b>Total 2010</b>	<b>171,4</b>
<b>Total 2009</b>	<b>147,76</b>
<b>Delta</b>	<b>16%</b>

Au cours de l'année 2010 **171,4 tonnes** de déchets ont été collectées par la régie du TCO dans le cadre de la collecte des corbeilles à papier, contre **147.76 tonnes** en 2009, soit une augmentation de **16%**.

Cette augmentation s'explique par la remise à niveau du parc de corbeilles de propreté urbaine, et par le renforcement des effectifs de collecte (11 agents au lieu de 5 en 2009).

## 2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2010, le TCO a procédé à l'enlèvement de **457 épaves** ou véhicules hors d'usage (contre **853** en 2009) dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion qui en assure la collecte la dépollution et la valorisation.

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le **nombre de véhicules enlevés diminue de presque de moitié**. Le travail effectué en collaboration avec les communes et les services de la police ou de la gendarmerie nationale, ainsi que le travail de communication, ont permis d'améliorer la **responsabilisation des propriétaires** de véhicules. Des prescriptions de mise en fourrière ont pu être appliquées, notamment sur la commune de St Paul, et ont permis de **réactiver le fourrieriste agréé**.

## 3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société STAR qui a démarré le 17 décembre 2007. Les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels : 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 14 tonnes à grappin, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes, 3 camions grillagé 3.5 tonnes, un 4\*4 grillagé 3.5 tonnes.

La prévention et la lutte sont également assurées par la mise en place de panneaux « Interdiction de déposer des ordures », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

Au cours de l'année 2010, **3 160 tonnes** de déchets ont été collectées (dont 1009 de Déchets végétaux, et 2150 d'encombrants), contre **2609 tonnes** en 2009. Les **quantités ramassées** en dépôts sauvages ont progressé de **21%**, l'augmentation est particulièrement marquée en ce qui concerne les encombrants (+35%), les déchets végétaux quant à eux enregistrent une baisse de 1%.

L'**utilisation** des moyens de résorption des dépôts sauvages a été **rationnalisée** en 2010 par la mise en place d'un **planning d'affectation des moyens** sur chaque commune, avec le **renforcement du pilotage** par les médiateurs ou référents communaux. Ainsi, malgré l'augmentation des tonnages, les coûts ont été inférieurs sur cette prestation.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites, de **verbalisation et de mise en demeure** des propriétaires par la commune au titre du pouvoir de police du maire. Ces actions se sont renforcées en 2010, et le **TCO a engagé des poursuites** et obtenu un dédommagement dans 8 affaires.

#### 4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion des fourrières animales, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais d'un marché.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 50 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- 4 box pour les chiens errants ;
- 2 box pour les chiens mordeurs ;
- 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 2 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont incinérés.

On observe **une baisse du nombre de captures de 11% en 2010 (2430)** par rapport à 2009 (2730), qui concerne principalement les captures de chiens. Le **nombre de cadavres ramassés est également en baisse de 8 %** avec 2011 ramassages en 2010.

Ces chiffres semblent indiquer une tendance favorable de l'évolution de la population de carnivores domestiques dont on peut considérer qu'elle diminue. Il faudra néanmoins procéder à des études de recensement de la population des carnivores domestiques pour confirmer cette tendance et orienter efficacement les efforts de la collectivité dans la lutte contre la prolifération des carnivores domestiques.

Durant cette année, **2280** euthanasies ont été prodiguées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont **1252** chiens et **1028** chats.

Un système rétablissant la possibilité d'adopter par le biais de la SPA a été remis en place à la fourrière du TCO depuis le mois de novembre 2008.

Ainsi **75 animaux** arrivés à la fourrière en 2010 **ont été adoptés** :

- 75 chiens

En 2010, le TCO a renouvelé une **campagne de stérilisation et d'identification** permettant aux habitants du TCO non imposables de faire tatouer et stériliser gratuitement leurs chiens et chats, dont les résultats figurent dans le tableau ci-dessous :

Année	Stérilisations	Identifications	Total
2002	220	210	430
2003	720	690	1410
2004	0	0	0
2005	712	675	1387
2006	732	686	1418
2007	738	704	1442
2008	760	732	1492
2009	763	715	1478
2010	656	620	1276

Détail des stérilisations :

- Chiens : 2
- Chiennes : 278
- Chat : 14
- Chattes : 362

## H. LES EVENEMENTS MARQUANTS

### 1) Plan ravines à l'initiative de la préfecture

Dans le cadre de la lutte contre les vecteurs de la dengue, du chikungunya, et de la leptospirose, une opération intitulée « Plan Ravines » a été initiée par la préfecture, visant à **assurer le nettoyage puis l'entretien des portions de ravines urbaines** de l'ensemble des communes de l'île, avec **l'affectation par la préfecture de 500 contrats aidés** dans les communes ou associations communales, **pour une durée de 24 mois**.

Cette opération a démarré sur la commune de **Saint Paul** au mois de **juillet 2010**, et sur la commune de **La Possession** au mois de **décembre 2010**.

Les recrutements (50 agents en contrat aidés pour St Paul et 12 pour La Possession) ont été faits au sein de **l'Association Citoyens Contre le Chic (ACCC), pilote de l'opération sur ces deux communes**.

L'opération bénéficie du soutien financier du département, de la Région Réunion, de la commune concernée et du TCO.

La contribution du TCO porte également sur l'évacuation des déchets ramassés par les équipes affectées au nettoyage, au travers de la mise à disposition permanente de caissons de 25m<sup>3</sup> à l'association.

A ce titre ce sont **44,57 tonnes de déchets** qui ont été **évacués en 2010** dont 40,46 tonnes de déchets végétaux, 3,78 tonnes d'ordures ménagères et 330 kg de pneus.

Cette opération se poursuivra en 2011, et sera déployée sur les communes de trois Bassins et de St Leu.

## 2) Opération Vide fond de cour sur la commune du Port

Entre le mois de novembre 2010 et le mois de février 2011 ; la commune du Port a organisé une opération « vide fond de cour, nettoisons notre quartier » afin de **favoriser l'évacuation des déchets et l'élimination des gîtes larvaires potentiels à l'approche de la saison des pluies.**

Cette opération a été **menée à moyens constants pour le TCO**, puisque le **planning a été calé sur les calendriers de collecte** des déchets végétaux et encombrants, **et en fonction des jours d'affectation des moyens de résorption des dépôts sauvages.** Les **quantités d'encombrants collectés** en 2010 dans le cadre de cette opération représentent **9 tonnes**, évacuées au centre de tri.

## I. INVESTISSEMENT

### Equipements livrés en 2010 :

- **Réalisation et mise en exploitation de 2 nouvelles déchèteries – Mont Roquefeuil et Montvert Trois Bassins**

La politique d'encouragement au tri et à la responsabilisation des usagers menée par le TCO depuis plusieurs années s'appuie notamment sur la construction de déchèteries ou centres de propreté. Doté déjà de 8 déchèteries sur son territoire, le TCO a lancé en 2009 la construction de 4 nouvelles déchèteries. La déchèterie de Montvert Trois Bassins prévue en livraison en décembre 2009, a connu une importante période d'arrêt du chantier pour des problèmes liés à l'environnement du chantier (problème de desserte de deux familles riveraines). Sa livraison a été réalisée en mai 2010 et sa mise en exploitation en juin 2010. La livraison en exploitation de la déchèterie de Mont Roquefeuil a quant à elle eu lieu en février 2010.

Ces déchèteries dernière génération ont été conçues pour accueillir les déchets ménagers spéciaux (DMS) et ainsi participer à limiter les tonnages enfouis en CS DU.

Ces deux nouveaux équipements complètent le maillage du territoire qui comporte aujourd'hui 11 déchèteries en activité.

- **Réalisation des travaux l'extension de la plateforme de compostage du Port et mise en exploitation**

Pour faire face à la croissance exponentielle de la production des déchets verts sur son territoire et afin d'absorber les surplus de déchets verts collectés au cours de la période de la saison des pluies, les travaux d'extension de la plate forme de compostage du Port, ont permis le doublement de la capacité de traitement qui a été portée de 7 000 à 16 000 tonnes par an. Cette plateforme réceptionnée et mise en exploitation en décembre 2009 bénéficie également pour son fonctionnement d'une unité de traitement des gaz produits par la fermentation des déchets ménagers sur lesquels elle repose.

- **Aménagement des points de regroupement de déchets**

Le TCO propose à la population du territoire des collectes de déchets ménagers en porte à porte. Toutefois, et conformément aux textes de lois en vigueur, des collectes en points de

regroupement sont nécessaires pour assurer la desserte des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé...).

30% d'entre eux sont dits « pollués » : non respect des jours de collecte et/ou non respect des consignes de tri, présentation des déchets en mélange, ou encore alimentation en déchets non concernés par les collectes à grappin (pneus, ordures ménagères, palettes, cadavres d'animaux, carcasses de voiture...).

Aussi, le TCO a établi un programme de réalisation des points de regroupement dans le cadre d'une opération pilote qui concernent 24 sites, pour un budget estimé à 225 000€.

### **En 2010, après échanges avec les communes, l'opération a été ramenée à 20 Points de regroupement sur les 5 communes du TCO :**

- objectifs des Points de regroupement : encourager et guider les riverains dans leurs gestes de tri des encombrants et déchets végétaux,
- matériellement : aménager les points de regroupement spontanés et pollués : les formaliser par la construction de dalle et de murets moellons délimitant une zone pour les déchets, et la pose de panneaux d'information. Des aménagements paysagers (plantations) ont été réalisés par les communes, à proximité de certains d'entre eux.

### **Réalisation à fin 2010 :**

- 17 PR livrés, dont 4 en 2009,
- 3 prévus au premier semestre 2011

**Bilan mitigé au 31 décembre 2010 :** après 8 à 12 mois d'existence des Points de Regroupement, le bilan de cette opération pilote apparaît en demi-teinte :

- 47% restent pollués : 18% ont subi une évolution négative (plus de déchets et/ou plus de mélange...), 29% d'entre eux sont considérés dans le même état qu'initialement.
- 53% accueillent des déchets triés, mais les jours de collecte ne sont pas respectés. Ces sites sont toutefois confrontés à des pollutions ou des débordements ponctuels.

Ainsi, si la construction des Points de Regroupement a permis d'initier un tri de déchets sur 50% d'entre eux, les calendriers de collecte ne sont toujours pas respectés, malgré la pose de panneaux signalétiques. Au vu de l'investissement (250 000€), il apparaît que l'expérience ne soit pas ou peu concluante, et pourrait se solder en 2011 par la destruction de certains de ces aménagements (2 points de regroupement concernés sur la commune de Saint Paul).

En décembre 2010, un autre test a été réalisé sur le quartier de la Saline les Bains, avec la construction d'une simple dalle. Visuellement moins imposante qu'un aménagement complet dalle + murets, ce Point de Regroupement est respecté du voisinage (respect des jours de collecte et de la typologie de déchets).

Ce type d'aménagement sera éprouvé en 2011.

## **B/ EN MATIERE D'ETUDES ET DE CONCEPTION**

### **- Réhabilitation de la plateforme de transit des déchets non dangereux du Port**

Cette plateforme dédiée au transit des collectes des communes du Port, de La Possession et de Saint-Paul, a fait l'objet en décembre 2009 d'une mise à jour de son autorisation d'exploiter

au titre des installations classées. Parallèlement à la demande de modification de l'arrêté d'exploitation, une étude de diagnostic et de programmation a été notifiée au bureau d'études SOGREAH en septembre 2009.

Objectif : aboutir à un cahier des charges de consultation des concepteurs.

L'année 2010 a vu la réalisation des études de diagnostic et de programmation.

#### - **Réhabilitation et extension de la plateforme de broyage de Saint-Leu**

Pour faire face à la production croissante des déchets verts sur son territoire, outre les travaux de doublement de la capacité d'accueil de la plateforme de compostage du Port, le TCO doit également procéder à la refonte de sa plateforme de broyage des déchets verts de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu. Une première consultation pour des études de diagnostic et de programmation a été réalisée au mois d'août. L'attributaire du marché ayant au mois d'octobre renoncé à son marché, une nouvelle consultation a été faite au mois de décembre 2009. La notification du nouveau marché a été effective au mois de mai 2010. Le bureau d'études a conçu et proposé 4 scénarios allant de la simple réhabilitation de la plateforme de broyage à la construction d'une plateforme de co-compostage utilisant les déchets et les boues de station d'épuration, avec des coûts de travaux variant de 1 M à 18 M€ en fonction du scénario retenu.

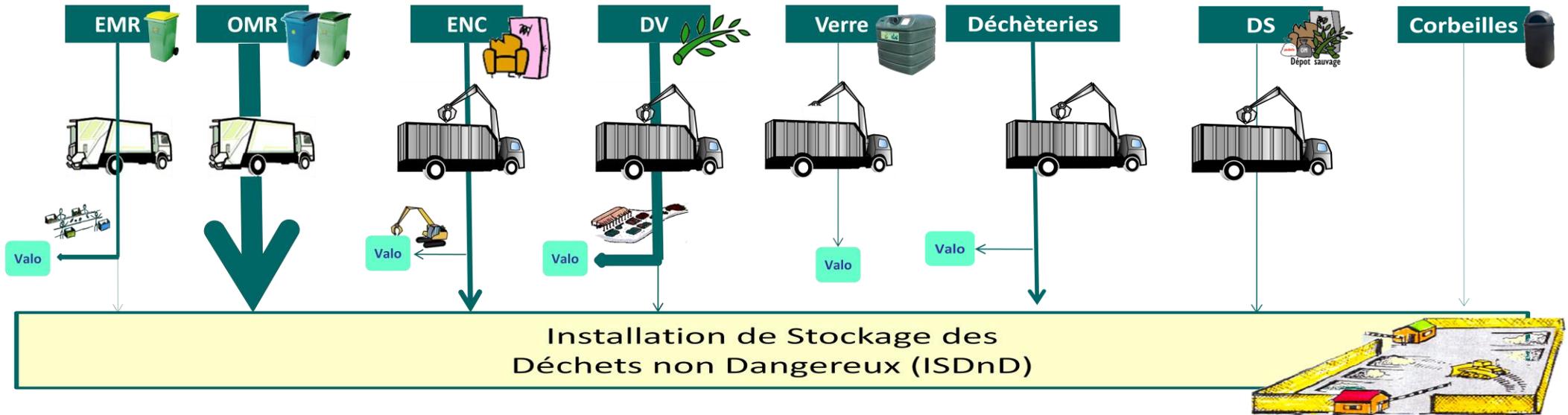
## J. Synthèse des indicateurs techniques 2002-2010

	unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Ratio national 2005 / 2007 Ademe
■ Ordures ménagères résiduelles	t	56 418	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	<b>327 / 316</b>
Ratio par habitant	kg	310	333	331	316	304	282	286	271	282	
■ Emballages recyclables et papiers	t	756	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	<b>41 / 46</b>
Ratio par habitant	kg	4	6	14	25	23	22	30	31	32	
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	t	24 843	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	<b>16 / 18</b>
Ratio par habitant	kg	137	152	171	174	210	169	235	246	245	
Dont Déchets végétaux	t		12 168	13 870	14 447	19 835 (***)	20 441	31 907	34 274	35 784	<b>16 / 18</b>
Ratio par habitant	kg		67	76	78	105	101	158	170	178	
Dont Encombrants	t		15 412	17 173	17 877	19 971 (***)	13 599	15 344	15 333	13 639	<b>14 / 15</b>
Ratio par habitant	kg		85	94	96	106	68	76	76	68	
<b>Sous-total déchets collectés en porte à porte</b>	<b>t</b>	<b>82 017</b>	<b>89 291</b>	<b>93 865</b>	<b>95 605</b>	<b>101 779</b>	<b>95 336</b>	<b>110 935</b>	<b>110 329</b>	<b>114 010</b>	
<b>Ratio par habitant</b>	<b>kg</b>	<b>451</b>	<b>491</b>	<b>516</b>	<b>515</b>	<b>538</b>	<b>473</b>	<b>551</b>	<b>548</b>	<b>555</b>	
			9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	
■ Corbeilles à papier	t	429	377	372	1 028	535	224	162	148	171	<b>28 / 29</b>
Ratio par habitant	kg	-	-	-	6	8	9	10	10	11	
■ Verre collecté	t	-	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	<b>28 / 29</b>
Ratio par habitant	kg	-	-	-	6	8	9	10	10	11	
■ Dépôts sauvages	t	113	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	<b>151 / 170</b>
Ratio par habitant	kg	19	15	28	35	39	34	37	40	48	
■ Déchèteries	t	3 517 (*)	2 706	5 151	6 442 (**)	7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	<b>151 / 170</b>
Ratio par habitant	kg	19	15	28	35	39	34	37	40	48	
<b>TOTAL</b>	<b>t</b>	<b>86 076</b>	<b>92 570</b>	<b>100 218</b>	<b>104 717</b>	<b>112 041</b>	<b>105 019</b>	<b>122 621</b>	<b>123 324</b>	<b>129 275</b>	
<b>Ratio par habitant</b>	<b>kg</b>	<b>473</b>	<b>509</b>	<b>551</b>	<b>564</b>	<b>592</b>	<b>521</b>	<b>609</b>	<b>612</b>	<b>630</b>	<b>577 / 594</b>
			8%	8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	

(\*) données 2002 non disponibles - chiffres de 2001

(\*\*) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(\*\*\*) y compris opérations Chikungunya de 2006



## II. LES INDICATEURS FINANCIERS

### A. Modalités d'exploitation

La dotation de bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés public de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
<b>1</b>	Conteneurs pour ordures ménagères et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	CITEC ENVIRONNEMENT
<b>2</b>	Bornes à verre	Ensemble des communes du TCO	LRVP
<b>3</b>	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	Groupement FCI/LRVP (jq 08/2010) puis LRVP

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par différents prestataires de services selon la répartition géographique suivante :

	Type de collecte	Zone géographique	Prestataire de services
<b>1</b>	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPLETE
<b>2</b>	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Communes du Port	VEOLIA PROPLETE
<b>3</b>	Collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables ménagers, des déchets végétaux et encombrants	Commune de La Possession	SEPUR
<b>4</b>	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Hauts et Bas de la Commune de Saint-Paul	STAR
<b>5</b>	Collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables ménagers	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	VEOLIA PROPLETE
<b>6</b>	Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de Saint-Leu et Trois Bassins	STAR
<b>7</b>	Collecte du verre en colonne	Communes de Saint-Leu, Trois Bassins, La Possession et le Port	INNOVEST
<b>8</b>	Collecte du verre en colonne	Commune de Saint-Paul	VEOLIA PROPLETE

L'exploitation de la Station de transit du Port (où sont acheminés les déchets des communes du Port, de La Possession et de Saint-Paul avant leur transfert vers l'I.S.D.n.D de Saint-Pierre), du Centre de tri (où sont acheminés les emballages recyclables ménagers avant leur valorisation), ainsi que de la Plate-forme de compostage du Port ont été confiées à des entreprises privées par le biais de marchés publics de prestations de services.

C'est ainsi que la Station de compostage du Port est gérée par la Société HOW CHOONG Environnement, le Centre de tri par la SAEML Cycléa, et la Station de transit par la Société STAR.

L'exploitation des déchèteries et centres de propreté a été transférée à la SAEML Cycléa depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, de même que celle de la fourrière animale intercommunale le 9 octobre de la même année. Seule l'exploitation de la Plate-forme de broyage des déchets végétaux, située sur la territoire de la Commune de Saint-Leu, continue à faire l'objet d'une exploitation directe du TCO dans le cadre d'une régie. Il en va de même en ce qui concerne la collecte des corbeilles à papier et la résorption des dépôts sauvages (qui depuis 2007 a été confiée un prestataire privé, la société STAR).

## B. Montant des dépenses et modalités de financement

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement 2009 du pôle environnement se sont élevées à **37,5 millions d'Euros** contre 41,2 millions d'Euros en 2009, soit une baisse de -9%. Cette baisse s'explique notamment à la fois par l'augmentation en capital de CYCLEA qui avait gonflé les dépenses d'investissement en 2009 (1,5 M€), et sur les dépenses de fonctionnement par une indemnité versée en 2009 pour indemniser un prestataire pour annulation de ses marchés de collecte (1,7 M€). Le niveau de dépenses de fonctionnement est globalement revenu au niveau de 2008.

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé, pour partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et pour partie par le budget général de la Communauté d'agglomération. Pour l'année 2010, la TEOM s'élève à **19,4 millions d'Euros**, contre **18,6 millions d'Euros** en 2009, soit **un taux de couverture des dépenses de fonctionnement de 60%**, plus élevé qu'en 2009 (53%). La redevance spéciale n'est pas encore instituée sur le TCO.

Le tableau ci-dessous retrace les montants de TEOM perçus par le TCO et le taux de couverture correspondant.

Année	2010	2009	2008	2007
Montant de TEOM perçu par le TCO	19 386 983	18 601 852	16 292 473 €	15 317 359 €
Taux de couverture	60%	53%	53%	52%

Les dépenses de fonctionnement du service d'élimination des déchets s'élèvent à 36,240 millions d'euros (hors frais de personnel et frais divers). Ainsi, le ratio par habitant des dépenses de fonctionnement ramené à la population globale de 205 330 habitants, est de **176,5 € par habitant** contre **188 €** par habitant l'année dernière.

## C. Synthèse budgétaire

Tableau récapitulatif des dépenses 2010 en K€

INVESTISSEMENTS en K€	2008	2009	2010
Etudes diverses	21	116	53
Subv équipt versées	82	183	73
Acquisition de matériels de collecte	952	1 043	1 190
Augmentation capital Cycléa	-	1 500	-
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>1 055</b>	<b>2 842</b>	<b>1316</b>
<b>FONCTIONNEMENT en K€</b>			
Contrats prestations services	33 872	35 466	34 851
Frais de fonctionnement divers	318	516	834
Subventions associations	279	254	331
Charges exceptionnelles	1 200	2 163	224
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>35 669</b>	<b>38 399</b>	<b>36 240</b>

	2008	2009	2010
FCTVA	116	239	198
Subventions	266	449	346
<b>Recettes d'investissements</b>	<b>382</b>	<b>688</b>	<b>574</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
TEOM	16 292	18 602	19 387
Régie de recette	2 137	1 917	1 311
Subventions reçues	825	467	863
Autres recettes	87	255	1 604
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 341</b>	<b>21 295</b>	<b>23 165</b>

**TCO - RAPPORT D'ACTIVITES 2010 -  
ENVIRONNEMENT**

	<b>Intitulé</b>	<b>2 008</b>	<b>2 009</b>	<b>2 010</b>	<b>part</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2011</b>
<b>Précollecte</b>	Maintenance des bacs	57 158	200 282	86 351		320 300
	<b>Sous-total</b>	<b>57 158</b>	<b>200 282</b>	<b>86 351</b>		<b>320 300</b>
<b>Collecte</b>	Collecte des déchets menagers	6 486 510	4 454 555	4 510 219	24%	17 350 600
	Collecte sélective (CS, ENC, BAV)	8 375 143	4 847 542	5 010 922	27%	
	Collecte déchets végétaux (DV)		6 173 054	6 400 997	34%	
	Collecte des déchets à Mafate	482 589	83 506	150 000	1%	170 000
	Dechèteries	1 072 818	1 111 686	1 451 003	8%	1 580 000
	Annulation des marchés de collecte	1 200 000	1 725 693			
	Collecte des dépôts sauvages	1 213 160	1 248 604	1 171 525	6%	1 300 000
	<b>Sous-total</b>	<b>18 830 220</b>	<b>19 644 640</b>	<b>18 694 666</b>		<b>20 400 600</b>
<b>Traitement</b>	Station de transit	2 533 627	2 282 891	2 159 495	17%	2 200 000
	Centre de tri	2 823 599	3 038 042	2 901 846	23%	5 100 000
	PF de compostage (Port et St Leu)	645 878	824 563	1 688 813	13%	2 000 000
	ISDnD Saint Etienne	5 732 000	5 469 342	5 912 092	46%	6 391 000
	ISDnD Sainte Suzanne	1 166 514	2 392 824			
	épaves véhicules	177 988	101 116	65 452	1%	80 000
	Location pelle hydraulique avec chenille + chauffeur	866	30 725			
	PNEUS USAGES	1 819	7 595	26 954	0%	20 000
	Déchets métalliques	33 974	12 575			10 000
	Traitement des déchets verts		469 132	62 062	0%	1 050 000
	Traitement déchets carnés			12 398	0%	
		<b>Sous-total</b>	<b>13 116 265</b>	<b>14 628 805</b>	<b>12 829 112</b>	
<b>Sous-total des prestations de services</b>		<b>32 003 641</b>	<b>34 473 725</b>	<b>31 610 129</b>		<b>37 571 900</b>
	COMMUNICATION tri + médiateurs	1 768 503	1 807 290	2 269 126 (a)	100%	560 000
	<b>Sous-total</b>	<b>1 768 503</b>	<b>1 807 290</b>	<b>2 269 126</b>		<b>200 000</b>
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	230 951	397 826	692 883 (b)	66%	338 100
	CENTRE d'appels téléphoniques	96 815	107 122	46 312	4%	
	SUBVENTIONS aux associations hors médiateurs	279 130	253 847	194 928	18%	222 000
	DIVERS (AMO rédaction DCE, ind provisoires)	5 409	35 541	122 361 (c)	12%	
	<b>Sous-total</b>	<b>612 305</b>	<b>794 336</b>	<b>1 056 484</b>		<b>1 320 100</b>
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>		<b>16 292 473</b>	<b>18 601 852</b>	<b>19 386 983</b>		<b>21 200 000</b>
<b>Taux de couverture hors VHU</b>		<b>53%</b>	<b>57%</b>	<b>63%</b>		<b>58%</b>
	FOURRIERE	1 198 343	1 206 261	1 296 623		1 380 000
	Stérilisation/identification chiens & chats	79 858	80 290	8 498		80 000
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 510	36 854			
	<b>Sous-total</b>	<b>1 284 711</b>	<b>1 323 405</b>	<b>1 305 121</b>		<b>1 560 000</b>
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT &amp; CADRE DE VIE</b>		<b>35 669 159</b>	<b>38 398 756</b>	<b>36 240 860</b>		<b>40 652 000</b>

## **D. Présentation des coûts 2009 selon la méthode de comptabilité analytique, ComptaCoût**

L'étude des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009 a été réalisée selon le référentiel de l'ADEME (méthode ComptaCoût).

ComptaCoût est une méthode permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit selon une logique flux de déchets d'une part (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries, etc.) et étapes techniques de gestion d'autre part (collecte, tri, traitement, stockage, etc.).

En 2009, l'ADEME a impulsé un travail concerté entre les 5 EPCI de La Réunion, afin de disposer d'une base de données et d'un référentiel commun aux collectivités de La Réunion. Les résultats de cette étude sont partagés dans une base de données SINOE, consultable sous Internet, qui permet d'obtenir des informations fiables et homogènes sur les données et d'établir des comparaisons à la fois au niveau de la Réunion, et au niveau national.

## Synthèse des coûts TTC 2009 :

### Coût 2009 par sortie (\*)

Bac bleu ou vert (Ordures ménagères)	5 €
Bac jaune (collecte sélective)	10 €
Tas d'encombrants (2 m3)	70 €
Tas de déchets végétaux (2 m3)	70 €

### Coût 2009 par foyer à l'année (\*)

Bac bleu ou vert (Ordures ménagères)	190 €
Bac jaune (collecte sélective)	70 €
Verre	5 €
Encombrants	60 €
Déchets végétaux	130 €
Déchèteries	25 €

**480 €**

Dépôts sauvages	25 €
Communication	30 €

**Moyens supplémentaires mis en œuvre 55 €**

**535 €**

**COÛT TOTAL 2009**

(\*) inclut le coût TTC de la collecte, du traitement, de la communication et des frais de structure (hors recettes)

### Données 2009 :

En 2009, le coût moyen du service public d'élimination des déchets peut être évalué à 535 € par foyer fiscal. Or, le montant de TEOM moyenne par foyer fiscal s'élève à 286 €. Ainsi, la TEOM ne couvre qu'environ 53% des dépenses du service. De plus, 67% des redevables de TEOM ont payé une TEOM comprise entre 0€ et 250 €.

### Données 2010 :

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2010.

Les résultats de ComptaCoût ne sont pas encore disponibles pour 2010.

## TEOM 2010

Tranche de TEOM payée par redevable	Nombre de redevables			Montant de TEOM	
0 € - 50 €	4 918	8%	<b>63%</b> des foyers du TCO paient une TEOM comprise entre 0 et 250 €	111 252 €	1%
50 € - 100 €	4 676	7%		351 679 €	2%
100 € - 150 €	9 521	15%		1 219 867 €	6%
<b>150 € - 200 €</b>	<b>12 572</b>	<b>19%</b>		<b>2 187 760 €</b>	<b>11%</b>
200 € - 250 €	9 669	15%		2 149 103 €	11%
250 € - 300 €	7 009	11%		1 914 246 €	10%
300 € - 350 €	4 366	7%		1 405 338 €	7%
350 € - 400 €	2 820	4%		1 051 827 €	5%
400 € - 450 €	2 119	3%		897 171 €	5%
450 € - 500 €	1 441	2%		682 047 €	4%
> 500 €	6 029	9%	7 497 236 €	39%	
<b>Total</b>	<b>65 140</b>	<b>100%</b>	<b>19 467 526 €</b>	<b>100%</b>	

**TEOM moyenne par foyer fiscal**

**299 €**

## Coût complet 2009 HT

Les coûts complets intègrent à la fois les coûts techniques (pré-collecte, collecte, traitement) ainsi que les frais de structure et de communication.

### ■ Tous flux de déchets confondus

	Coût à la tonne
TCO	253 €
CINOR	208 €
CIVIS	247 €
Moyenne nationale	176 €

	Coût par habitant
TCO	179 €
CINOR	146 €
CIVIS	159 €
Moyenne nationale	99 €

*Source : ComptaCoût*

A titre indicatif, **80% des collectivités constituant l'échantillon de l'ADEME ont un coût compris entre 124 € et 195 € par tonne collectée et un coût à l'habitant compris entre 64 € et 113 € (tous flux de déchets confondus)**. Cet échantillon de l'ADEME comprend 111 collectivités au niveau national ayant rempli la matrice des coûts conformément à la méthode ComptaCoût.

L'écart des collectivités de la Réunion par rapport à la moyenne nationale s'explique en partie par les nombreux flux de collecte en porte à porte existant sur l'île ainsi que par des performances de tri qui restent inférieurs à la moyenne nationale.

### ■ Par typologie de déchets

		Ordures ménagères	Collecte Sélective	Déchets végétaux	Encombrants
à la tonne	TCO	219 €	849 €	256 €	282 €
	CINOR	194 €	622 €	250 €	343 €
	CIVIS	198 €	652 €	218 €	349 €
par habitant	TCO	59 €	26 €	43 €	23 €
	CINOR	60 €	18 €	20 €	17 €
	CIVIS	66 €	24 €	35 €	22 €

*Source : ComptaCoût*

Les coûts du TCO sont globalement supérieurs à ceux de la CINOR et de la CIVIS.

Cette différence s'explique en partie par des coûts de transit que n'a pas la CIVIS. La géographie du Territoire de la Côte Ouest peut aussi expliquer ces disparités de coûts. En effet, le TCO comprend à la fois des zones à forte densité de population et des zones à l'habitat dispersé (Hauts de St Paul par exemple). Les voies des hauts sont sinueuses, étroites et pentues, ce qui nécessite un dispositif de véhicules légers adaptés, en complément des véhicules de collecte « classiques ».

### III. PERSPECTIVES

#### A- Une politique orientée vers plus d'« éco-responsabilité » et une optimisation de l'exploitation

##### A-1 Faire de l'utilisateur un « éco-citoyen »

La direction de l'environnement poursuit sa politique vers plus d'éco-responsabilité : La politique du TCO veut s'aligner sur les fondements de la loi Grenelle, qui pose la réduction des déchets comme mode de traitement prioritaire des déchets, et fixe les principes et objectifs de :

- réduire la production de déchets
- augmenter le recyclage des déchets en mettant l'accent d'une part sur le tri et la valorisation des déchets, d'autre part sur le réemploi de ces déchets
- réduire la nocivité des déchets ultimes.

Cette politique, qui a un impact direct sur le citoyen, sur son comportement quotidien, s'appuiera principalement sur le programme de prévention des déchets ménagers, qui développera diverses actions :

##### Programme de prévention des déchets ménagers

Un autre regard sur les déchets : le réemploi / un coût financier et sanitaire :

L'axe 2011 du programme sera de favoriser le réemploi : promotion des brocantes, des dons, de la réutilisation, création d'une ressourcerie...

De façon plus générale, le programme prévention s'attachera à montrer aux usagers que leur changement de comportement en matière de déchets, est souvent synonyme d'économies financières, et peut avoir des répercussions positives sur leur santé.

Ainsi, sur le programme des 5 prochaines années, seront initiées en 2011 les actions suivantes :

1- Des actions de sensibilisation pour modifier les habitudes de consommation : stands de sensibilisation à la prévention des déchets, formation des médiateurs, des opérations chariots maxi déchets / mini déchets et étiquetage en grande surface, l'édition de documents de

sensibilisation concernant la prévention, des journées de sensibilisation sur les gestes alternatifs alliant économies et réduction des déchets, une opération foyers témoins.

2- Des actions d'évitement de la production de déchets avec l'édition d'un annuaire de la réparation, la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire du TCO, la mise en place d'une mailing-list de promotion du don d'objets.

3- Des actions de prévention des déchets des entreprises ou prévention qualitative avec la mise en place d'ateliers concernant le jardinage au naturel, la mise en place d'ateliers et démonstrations sur la réalisation de cosmétiques et de produits d'entretien « propres », une opération Stop Pub, la promotion du compostage domestique individuel, la mise en place du compostage collectif en habitat vertical, la promotion de l'eau du robinet

4- Des actions éco-exemplaires de la Collectivité avec test d'une méthode de compostage des déchets alimentaires, le compostage des déchets végétaux, la suppression des gobelets en plastique pour le personnel, la mise en place de livraison de paniers de fruits et légumes (bio ou non) pour les agents du TCO.

## A-2 Optimisation de l'exploitation

L'optimisation passe par des nouveaux outils pour améliorer la qualité de service rendu à l'utilisateur et l'élimination des dossiers de collecte à risque :

Restructuration du pôle exploitation : KIMOCE, la suite :

Au cours de l'année 2011, une nouvelle version de l'application de gestion de la relation usager (KIMOCE) sera installée, avec l'objectif d'améliorer les performances de l'outil en termes :

- de statistiques afin d'alimenter les indicateurs de l'exploitation,
- de temps de réponse et d'ergonomie pour l'interface extranet à destination des prestataires externes.

De plus, le développement d'un nouveau module de l'application permettra l'informatisation de l'activité de contrôle d'exploitation, avec la création de fiches de contrôle informatisées, la création automatique de plannings, de rapports de contrôle et des courriers de pénalités. Ce module comportera des fonctionnalités de suivi et d'évaluation de l'activité de contrôle (nombre de contrôles réalisés par marché, non conformités les plus fréquentes, suivi des pénalités,...).

Traitement des déchets végétaux : GIROVAR

### 1- **GIROVAR est un projet visant à la productivité durable du territoire agricole.**

Son but est d'élaborer des solutions de recyclage durable des déchets organiques du territoire réunionnais (déchets issus des activités humaines : résidus urbains, agricoles et industriels, composts de déchets verts,...). Le territoire du TCO a été choisi comme terrain expérimental pour mener le projet, car le TCO est un échantillon représentatif de la problématique.

A cet effet, et au regard des enjeux forts de ce projet (valoriser ces résidus qui sont à l'heure actuelle mis en décharge à un coût financier et environnemental important), le TCO co-préside le comité de pilotage avec le Sous préfet de St Paul. En 2011, le TCO participe à la réalisation et coordination de plusieurs actions ; il pilote notamment l'étude des procédés de transformation des résidus organiques produits sur son territoire. Cette étude permettra d'évaluer plusieurs modes de valorisation des déchets végétaux mais aussi des boues produites par ses trois stations d'épuration.

## 2- Equipements de traitement des DV : optimisation des existants et création de nouveaux

En parallèle à GIROVAR, le TCO travaille à ses équipements de traitement des DV. Sont prévus en 2011 :

- la mise aux normes de sa station de broyage de Saint-Leu : 10.000 tonnes /an
- la création d'une plate forme de broyage à Cambaie : 10.000 tonnes / an
- l'optimisation de la plate forme de compostage de Le Port.

### Points noirs de collecte des déchets (R437)

L'activité de collecte des déchets est un secteur où le **nombre d'accidents du travail est quatre fois plus élevé que la moyenne.**

Le territoire du TCO compte un **nombre important de points noirs de collecte** (marches arrières, demi-tour sur des emprises privées, collectes dans des virages...), exposant les prestataires de collectes à des risques d'accident pour les équipages de collecte, mais également pour les administrés ou les usagers de la route.

La **responsabilité des prestataires, et des donneurs d'ordre** (techniciens et élus des collectivités) **peut être engagée** et les expose à des poursuites pénales en cas d'accident grave.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale recommande la suppression **de tous les points dangereux des circuits de collecte** (dispositions de la recommandation R437, ancienne R388).

Un recensement non exhaustif de ces points a été réalisé en partenariat avec les collecteurs (**518 points noirs recensés**), et se consolidera en 2011. Un **plan de progrès** sera construit et mis en œuvre.

## **B- Investissement**

- **Réhabilitations déchèteries** : réceptionner les travaux pour les réhabilitations des 6 déchèteries de Thénor, Pointe des Châteaux, Etang Saint-Paul et Guillaume dont les travaux ont débuté en février 2011, et les mettre en exploitation au cours du 1er semestre 2011 pour les déchèteries de l'Etang St-Paul et du Thénor et avant fin 2011 pour les déchèteries du Guillaume et de la Pointe des Châteaux.  
Lancer les projet de réhabilitation des déchèteries de la Marine au Port, de Saint-Laurent à La Possession, dont la date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée au mois de juillet et la réception des travaux en fin d'année 2011, voire au début 2012.
- **Etudes de conception** : lancer les différentes études de maîtrise d'œuvre pour les projets :
  - o de la plateforme de transit des déchets ménagers du Port,
  - o de réhabilitation de la plateforme de broyage de Saint-Leu,
  - o de la création d'une nouvelle plateforme de broyage sur Cambaie,
  - o d'une nouvelle extension de la plateforme de Co-compostage du Port.

## ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

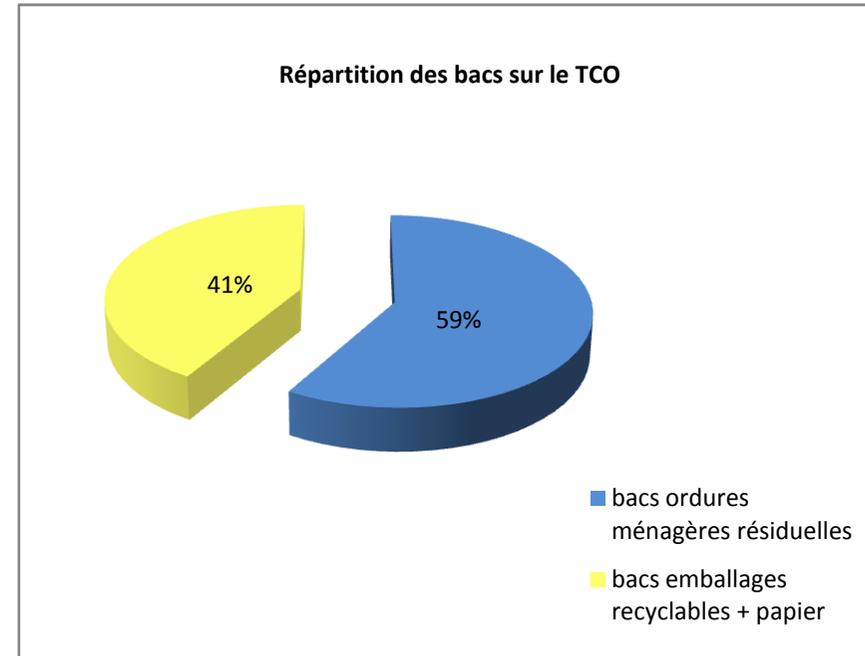
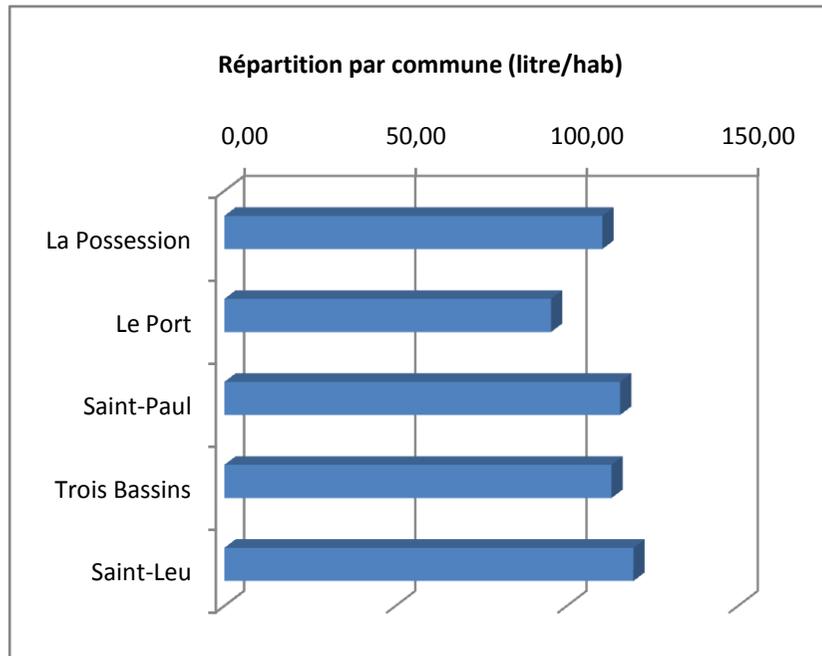
### Les bacs roulants – fourniture et livraison

	BACS ORDURES MENAGERES RESIDUELLES				BACS EMBALLAGES RECYCLABLES + PAPIERS			
	Volumes 2009 (litres)	Volumes 2010 (litres)	Delta	Litr/hab 2010	Volumes 2009 (litres)	Volumes 2010 (litres)	Delta	Litr/hab 2010
La Possession	1 719 880	1 774 880	3%	64,49	1 212 480	1 263 020	4%	45,89
Le Port	2 333 120	2 402 660	3%	62,25	1 214 940	1 279 100	5%	33,14
Saint-Paul	6 617 240	6 835 940	3%	66,71	4 745 360	5 004 960	5%	48,84
Trois Bassins	420 100	435 860	4%	62,03	335 680	358 460	7%	51,01
Saint-Leu	1 873 660	1 966 900	5%	66,20	1 496 180	1 582 260	6%	53,25
<b>Total TCO</b>	<b>12 964 000</b>	<b>13 416 240</b>	<b>3%</b>	<b>65,34</b>	<b>9 004 640</b>	<b>9 487 800</b>	<b>5%</b>	<b>46,21</b>

	TOTAL			
	Volumes 2009 (litres)	Volumes 2010 (litres)	Delta/2009	Litr/hab 2010
La Possession	2 932 360	3 037 900	4%	110,39
Le Port	3 548 060	3 681 760	4%	95,39
Saint-Paul	11 362 600	11 840 900	4%	115,55
Trois Bassins	755 780	794 320	5%	113,04
Saint-Leu	3 369 840	3 549 160	5%	119,45
<b>Total TCO</b>	<b>21 968 640</b>	<b>22 904 040</b>	<b>4%</b>	<b>111,55</b>

BACS C PROFESSIONNELS
Volumes 2010 (litres)
5 240
6 460
208 480
7 140
39 800
<b>267 120</b>

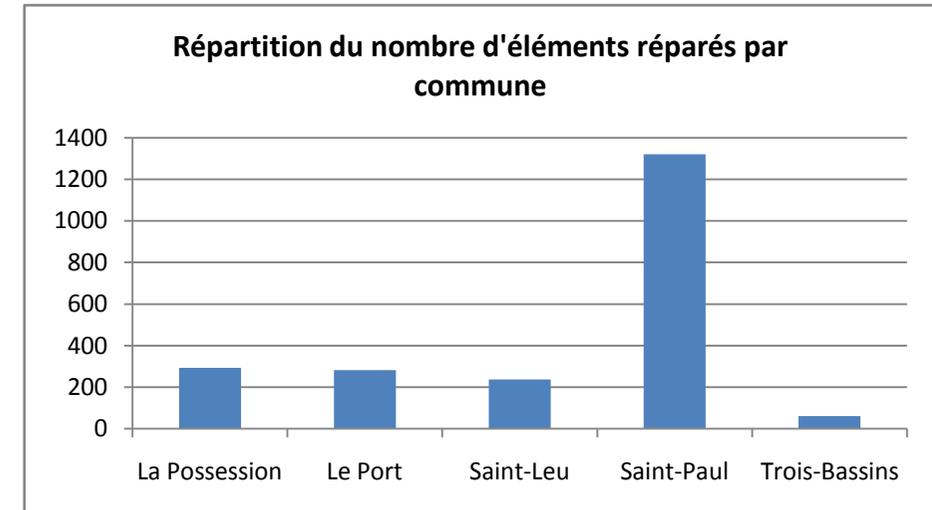
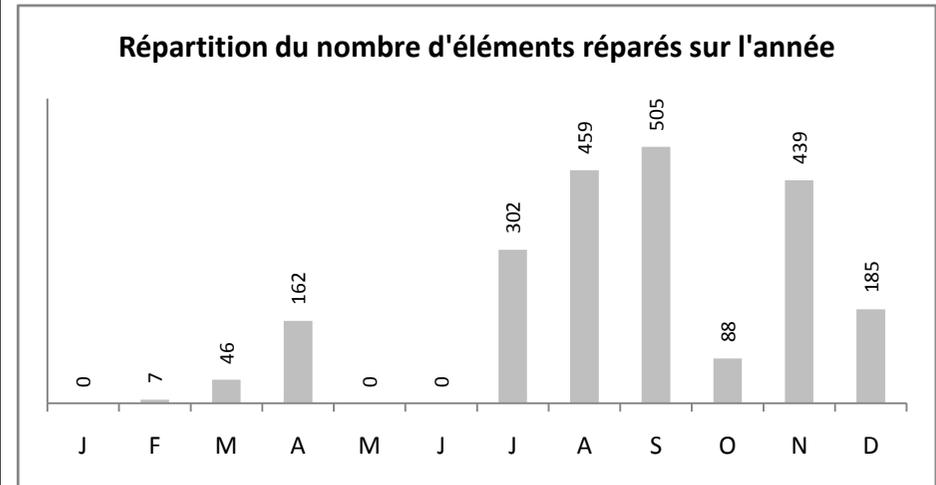
## ANNEXE 1 - suite : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS Les bacs roulants – fourniture et livraison



## Les bacs roulants – maintenance

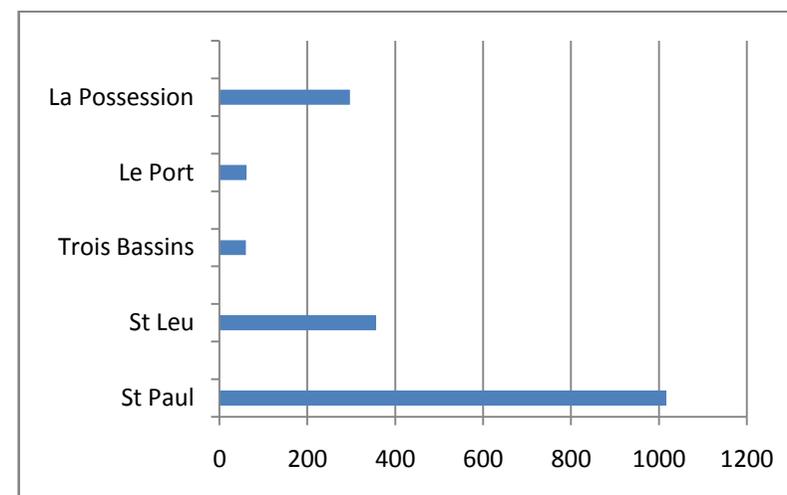
2010	Couvercle	Roues	Train Roul.	Ecusson TCO	Etiquette Tri	Etiquette adresse	Lavage bacs en PR	Total éléments réparés
J								0
F	3	0	4					7
M	11	2	3		10	20		46
A	69	14	49		10	20		162
M								0
J								0
J	134	2	38	1	1	2	124	302
A	231	123	102		1	2		459
S	188	165	145			7		505
O	22	44	22					88
N	245		116	43	20	15		439
D	100		76	2	5	2		185
<b>Total 2010</b>	<b>1003</b>	<b>350</b>	<b>555</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>68</b>	<b>124</b>	<b>2193</b>

La Possession	208	32	44	4	2	2		292
Le Port	181	32	61	2	2	4		282
Saint-Leu	99	51	66	9	11	1		237
Saint-Paul	495	222	357	31	31	61	124	1321
Trois-Bassins	20	13	27		1			61
<b>Total TCO</b>	<b>1003</b>	<b>350</b>	<b>555</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>68</b>	<b>124</b>	<b>2193</b>



## Les composteurs domestiques

2010	St Paul		St Leu		Trois Bassins		Le Port		La Possession		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
Janvier													<b>0</b>
Février	78	54	22	5	5	1	4	3	13	14	122	77	<b>199</b>
Mars	26	24	24	5	1	0	0	1	2	5	53	35	<b>88</b>
Avril	11	43	7	17	1	4	5	1	10	14	34	79	<b>113</b>
Mai	93	22	14	12	1	2	7	2	14	12	129	50	<b>179</b>
Juin	61	41	21	17	8	3	6	1	8	7	104	69	<b>173</b>
Juillet	23	17	0	3	0	3	0	0	1	3	24	26	<b>50</b>
Août	1	3	7	2	1	0	3	0	3	4	15	9	<b>24</b>
Septembre	14	8	4	4	0	0	0	0	3	6	21	18	<b>39</b>
Octobre	14	6	21	8	4	4	5	1	17	11	61	30	<b>91</b>
Novembre	76	36	15	21	5	0	2	0	1	2	99	59	<b>158</b>
Décembre	60	23	14	18	2	3	4	0	15	10	95	54	<b>149</b>
<b>TOTAL 2010</b>	<b>457</b>	<b>277</b>	<b>149</b>	<b>112</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>757</b>	<b>506</b>	<b>1263</b>
<b>TOTAL 2009</b>	<b>576</b>	<b>441</b>	<b>186</b>	<b>171</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>51</b>	<b>11</b>	<b>151</b>	<b>146</b>	<b>991</b>	<b>802</b>	<b>1793</b>
<b>Delta</b>	<b>-21%</b>	<b>-37%</b>	<b>-20%</b>	<b>-35%</b>	<b>4%</b>	<b>-39%</b>	<b>-29%</b>	<b>-18%</b>	<b>-42%</b>	<b>-40%</b>	<b>-24%</b>	<b>-37%</b>	<b>-30%</b>

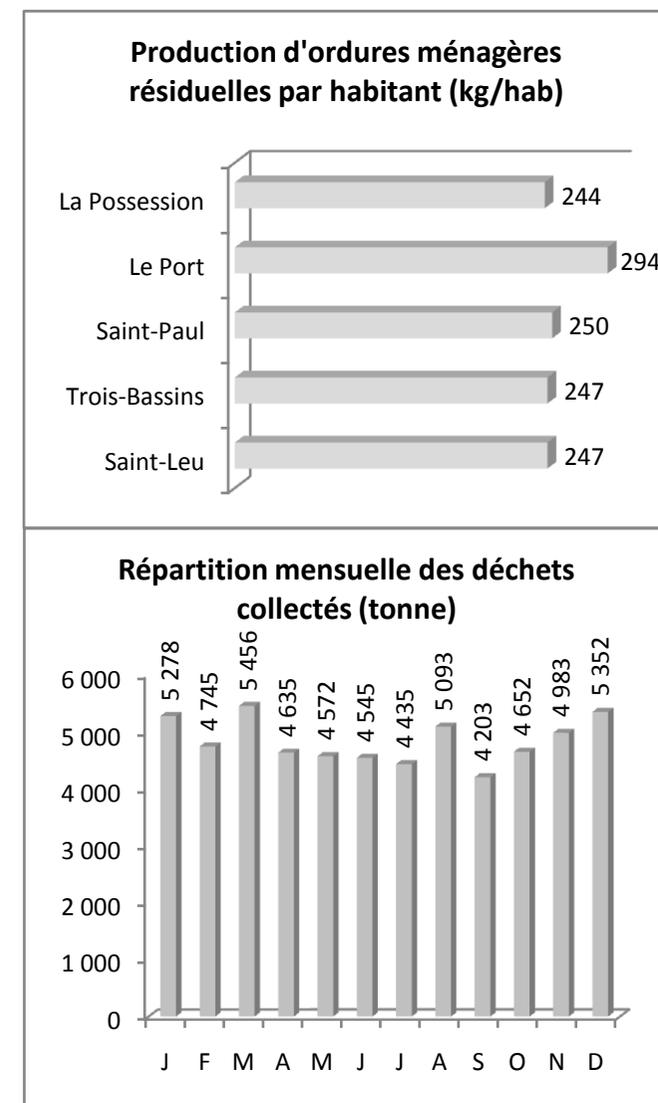


## ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

### Les ordures ménagères résiduelles

Mois	Tonnages 2010							Total TCO 2010	Tonnages 2010 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs		
J	682	1 026	832	1 487	113	719	419	5 278	22
F	621	951	694	1 288	89	648	454	4 745	13
M	711	1 056	854	1 506	123	725	482	5 456	12
A	571	906	765	1 217	98	620	459	4 635	11
M	564	895	746	1 249	101	604	414	4 572	11
J	569	897	687	1 238	114	620	420	4 545	12
J	558	884	716	1 225	117	605	330	4 435	11
A	618	939	1 092	1 307	120	632	386	5 093	15
S		881	1 029	1 186	104	572	432	4 203	14
O	532	872	1 002	1 152	115	570	411	4 652	11
N	612	981	774	1 321	125	669	501	4 983	13
D	687	1 067	854	1 429	121	736	458	5 352	27
<b>TOTAL</b>	<b>6 726</b>	<b>11 353</b>	<b>10 043</b>	<b>15 603</b>	<b>1 340</b>	<b>7 720</b>	<b>5 165</b>	<b>57 949</b>	<b>173</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>244</b>	<b>294</b>	<b>250</b>	<b>247</b>	<b>247</b>	<b>-</b>	<b>282</b>	<b>229</b>	

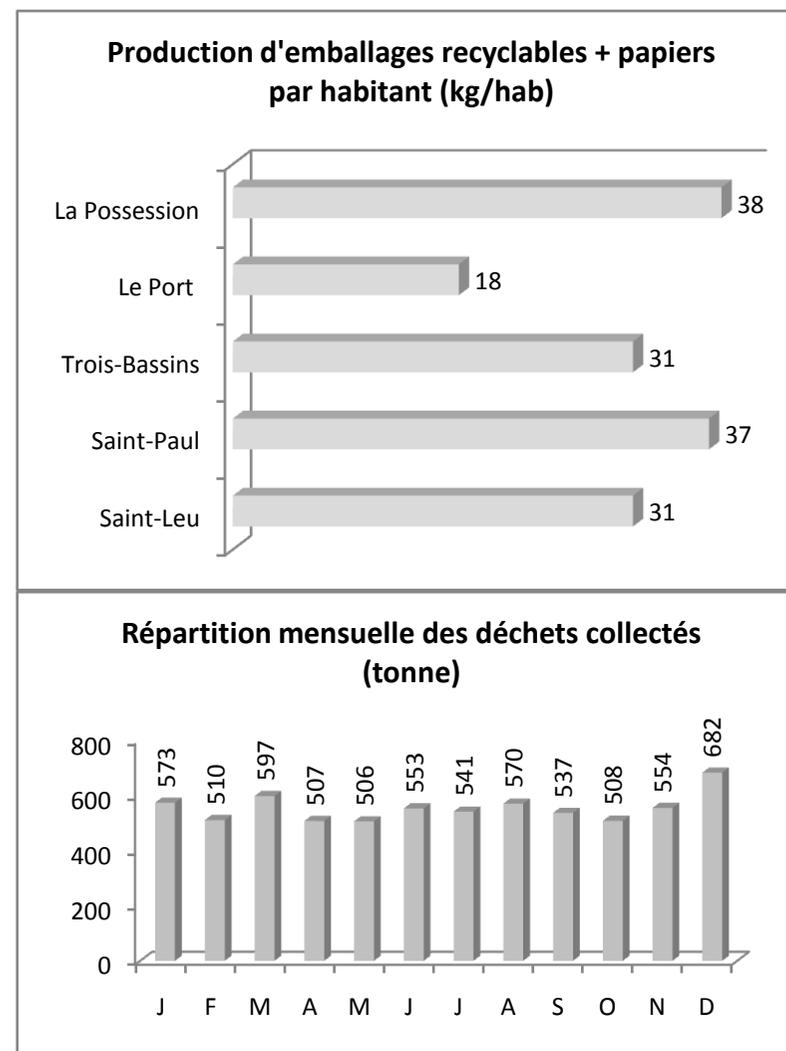
<b>TOTAL 2010</b>	<b>6 726</b>	<b>11 353</b>	<b>10 043</b>	<b>15 603</b>	<b>1 340</b>	<b>7 720</b>	<b>5 165</b>	<b>57 949</b>	<b>173</b>
<b>TOTAL 2009</b>	<b>6 286</b>	<b>10 317</b>	<b>9 264</b>	<b>15 429</b>	<b>1 038</b>	<b>7 554</b>	<b>4 663</b>	<b>54 521</b>	<b>148</b>
<b>Delta 2009/2010</b>	<b>7,00%</b>	<b>10,04%</b>	<b>8,41%</b>	<b>1,12%</b>	<b>29,13%</b>	<b>2,19%</b>	<b>10,77%</b>	<b>6,29%</b>	<b>16,58%</b>



## Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2010						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	90	55	149	186	6	87	<b>573</b>
F	77	54	133	156	2	89	<b>510</b>
M	99	70	156	168	11	94	<b>597</b>
A	74	49	149	146	10	79	<b>507</b>
M	75	48	139	154	7	83	<b>506</b>
J	100	64	142	157	11	78	<b>553</b>
J	78	49	159	160	10	85	<b>541</b>
A	87	54	151	174	12	91	<b>570</b>
S	94	65	130	156	9	81	<b>537</b>
O	76	49	138	158	7	80	<b>508</b>
N	77	50	153	174	12	88	<b>554</b>
D	116	71	186	198	12	99	<b>682</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1045</b>	<b>678</b>	<b>1786</b>	<b>1987</b>	<b>109</b>	<b>1034</b>	<b>6638</b>
<b>Kg/hab</b>	38	18	37		31	31	32

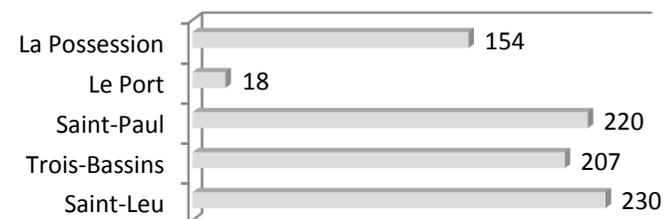
<b>TOTAL 2010</b>	<b>1045</b>	<b>678</b>	<b>1786</b>	<b>1987</b>	<b>109</b>	<b>1034</b>	<b>6638</b>
<b>TOTAL 2009</b>	<b>975</b>	<b>674</b>	<b>1528</b>	<b>1979</b>	<b>94</b>	<b>950</b>	<b>6200</b>
<b>Delta 2009/2010</b>	7,16%	0,55%	16,90%	0,39%	15,81%	8,79%	7,06%



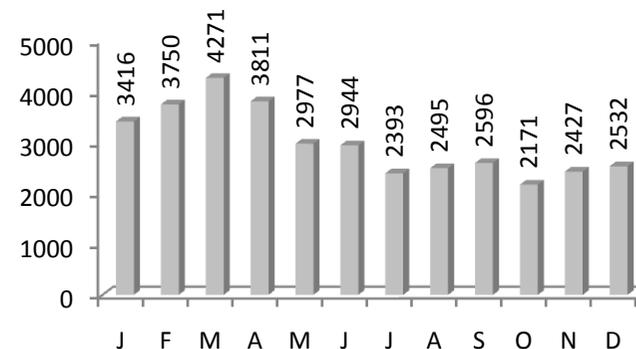
## Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2010						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	429	101	822	1360	138	567	<b>3416</b>
F	477	94	805	1595	140	640	<b>3750</b>
M	550	115	1100	1694	135	677	<b>4271</b>
A	436	110	918	1406	162	779	<b>3811</b>
M	164	50	803	1167	138	654	<b>2977</b>
J	296	31	741	1154	102	620	<b>2944</b>
J	268	21	587	935	122	461	<b>2393</b>
A	294	42	669	878	89	523	<b>2495</b>
S	477	49	556	923	119	472	<b>2596</b>
O	230	34	566	790	97	453	<b>2171</b>
N	287	27	646	880	103	484	<b>2427</b>
D	322	32	649	913	113	504	<b>2532</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4229</b>	<b>707</b>	<b>8861</b>	<b>13696</b>	<b>1457</b>	<b>6834</b>	<b>35784</b>
<b>Kg/hab</b>	154	18	220		207	230	174

Production de déchets végétaux par habitant (kg/hab)



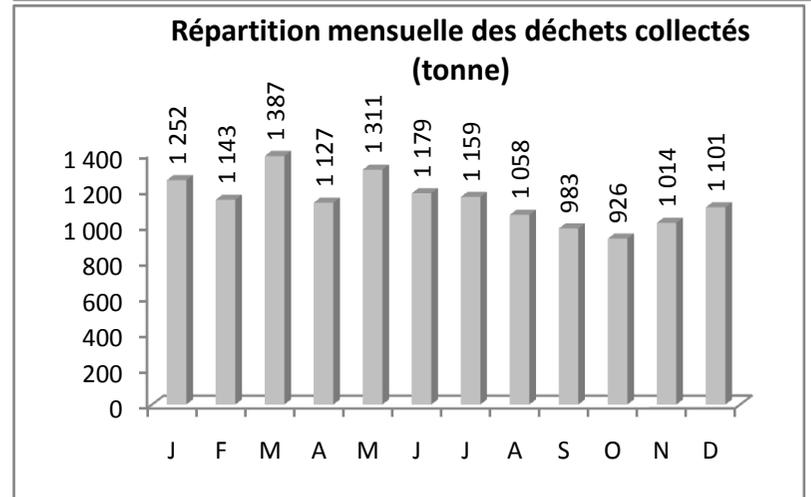
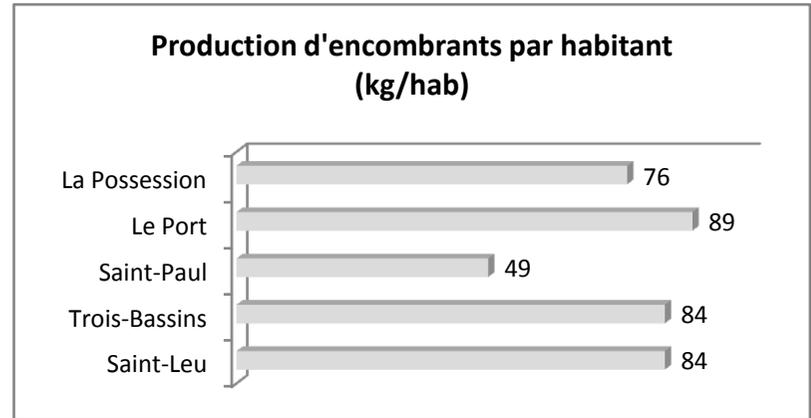
Répartition mensuelle des déchets collectés (tonne)



<b>TOTAL 2010</b>	<b>4229</b>	<b>707</b>	<b>8861</b>	<b>13696</b>	<b>1457</b>	<b>6834</b>	<b>35784</b>
<b>TOTAL 2009</b>	<b>3458</b>	<b>494</b>	<b>8579</b>	<b>13202</b>	<b>1477</b>	<b>7064</b>	<b>34274</b>
<b>Delta 2009/2010</b>	22,31%	43,12%	3,29%	3,74%	-1,35%	-3,26%	4,41%

## Les encombrants

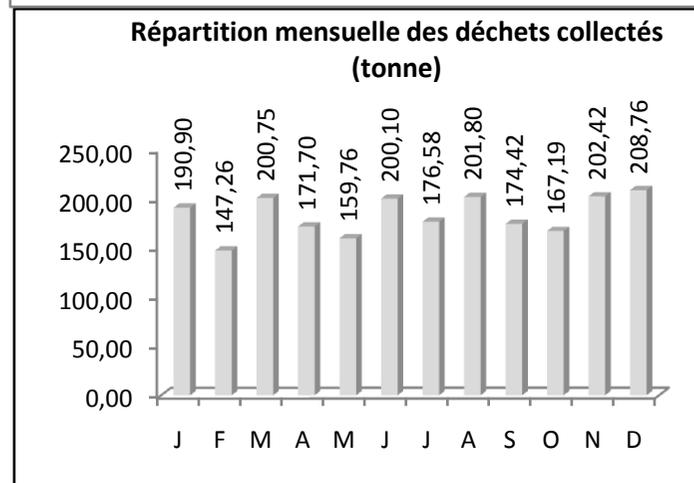
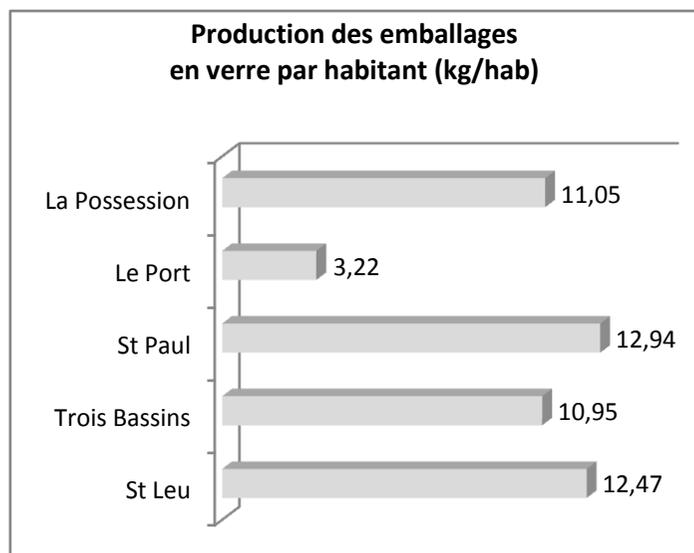
Mois	Tonnages 2010						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas	Saint-Paul Hauts	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO
J	198	273	107	356	87	232	1 252
F	134	281	111	326	70	222	1 143
M	202	323	139	402	53	268	1 387
A	150	269	108	328	85	186	1 127
M	356	305	90	330	46	184	1 311
J	185	300	110	335	60	189	1 179
J	184	331	101	310	53	180	1 159
A	149	303	91	299	48	169	1 058
S	134	237	106	284	41	181	983
O	124	231	84	247	75	166	926
N	126	293	89	271	58	178	1 014
D	157	289	119	294	63	179	1 101
<b>TOTAL</b>	<b>2 098</b>	<b>3 434</b>	<b>1 253</b>	<b>3 781</b>	<b>738</b>	<b>2 334</b>	<b>13 639</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>76</b>	<b>89</b>	<b>49</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>66</b>



<b>TOTAL 2010</b>	<b>2 098</b>	<b>3 434</b>	<b>1 253</b>	<b>3 781</b>	<b>738</b>	<b>2 334</b>	<b>13 639</b>
<b>TOTAL 2009</b>	<b>2 331</b>	<b>2 976</b>	<b>1 553</b>	<b>4 853</b>	<b>747</b>	<b>2 873</b>	<b>15 333</b>
<b>Delta 2009/10</b>	<b>-9,99%</b>	<b>15,40%</b>	<b>-19,29%</b>	<b>-22,08%</b>	<b>-1,26%</b>	<b>-18,77%</b>	<b>-11,05%</b>

### ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

Mois	Tonnages 2010					
	La Possession	Le Port	St Paul	Trois Bassins	St Leu	Total
J	22,43	11,89	119,94	4,12	32,52	<b>190,90</b>
F	18,17	8,19	92,92	4,78	23,2	<b>147,26</b>
M	28,08	10,12	113,85	7,95	40,75	<b>200,75</b>
A	28,94	8,08	102,68	3,06	28,94	<b>171,70</b>
M	19,15	11,77	98,38	3,08	27,38	<b>159,76</b>
J	29,91	10,27	116,34	6,71	36,87	<b>200,10</b>
J	24,79	15,25	99,76	6,38	30,4	<b>176,58</b>
A	21,68	12,3	136,78	4,7	26,34	<b>201,80</b>
S	25,61	8,19	100,22	<b>6,96</b>	33,44	<b>174,42</b>
O	31,34	5,38	93,48	6,32	30,67	<b>167,19</b>
N	24,57	9,11	132,70	9,87	26,17	<b>202,42</b>
D	29,46	13,78	118,66	13,01	33,85	<b>208,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>304</b>	<b>124</b>	<b>1326</b>	<b>77</b>	<b>371</b>	<b>2202</b>
<b>Tonnage / hab</b>	11,05	3,22	12,94	10,95	12,47	10,72
<b>TOTAL 2009</b>	<b>285</b>	<b>152</b>	<b>1244</b>	<b>51</b>	<b>350</b>	<b>2083</b>
<b>Delta 2009/2010</b>	6,71%	-18,20%	6,57%	50,86%	5,87%	5,70%



## ANNEXE 4 : APPORTS VOLONTAIRES EN DECHETERIES

### Filières de valorisation

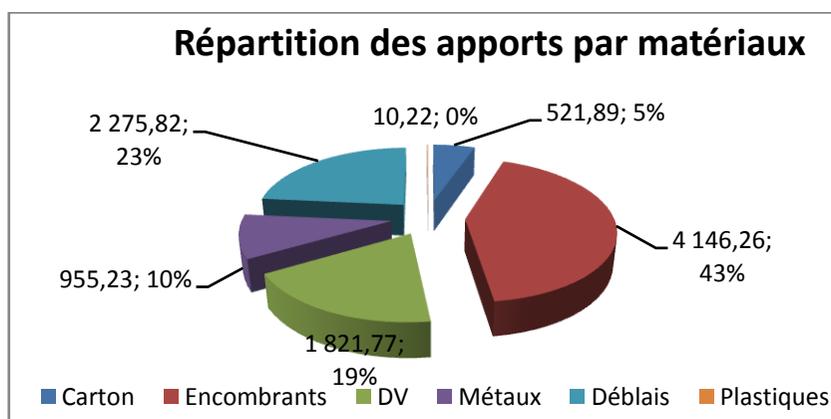
TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage	Plate-Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate – forme de broyage de St-Leu	Régie
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Enfouissement	CET de la Rivière St-Etienne	CIVIS
Encombrants	Pré-tri/ Enfouissement	Centre de tri du port /CET de la Rivière St-Etienne	CYCLEA /CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA

## Les apports en déchèteries

	Carton	Encombrants	DV	Métaux	Déblais	Plastiques	Total 2010	Total 2009	Delta
Etang	63,58	646,64	413,22	169,13	390,04	0,00	1 682,61	1 827,23	-8%
Hermitage	70,82	463,72	267,54	91,50	348,56	0,00	1 242,14	1165,59	7%
Guillaume	21,12	335,36	189,12	0,00	66,84	0,00	612,44	792,84	-23%
Plateau Caillou	74,58	374,46	206,41	108,94	200,60	0,00	964,99	23,52	4003%
Mont-Roquefeuil	34,56	174,86	73,56	42,82	138,78	0,00	464,58	0,00	
Pointe des Châteaux	40,81	322,62	0,00	66,78	213,34	2,92	646,47	543,29	19%
Thénor	41,64	561,52	83,76	100,74	141,44	7,30	936,40	1 002,90	-7%
Marine	78,70	512,38	167,20	154,46	345,90	0,00	1 258,64	1 554,17	-19%
Zone Artisanale le Port	46,92	210,04	107,90	69,94	160,82	0,00	595,62	14,74	3941%
Capucines	8,72	158,82	65,10	25,32	43,42	0,00	301,38	283,98	6%
St Laurent	40,44	385,84	247,96	125,60	226,08	0,00	1 025,92	946,69	8%
<b>Total 2010</b>	<b>521,89</b>	<b>4 146,26</b>	<b>1 821,77</b>	<b>955,23</b>	<b>2 275,82</b>	<b>10,22</b>	<b>9 731,19</b>	<b>8 154,95</b>	<b>19%</b>
<b>Total 2009</b>	<b>410,82</b>	<b>3 926,68</b>	<b>1 337,32</b>	<b>803,73</b>	<b>1 660,84</b>	<b>15,56</b>			
<b>Delta</b>	<b>27%</b>	<b>6%</b>	<b>36%</b>	<b>19%</b>	<b>37%</b>	<b>-34%</b>			

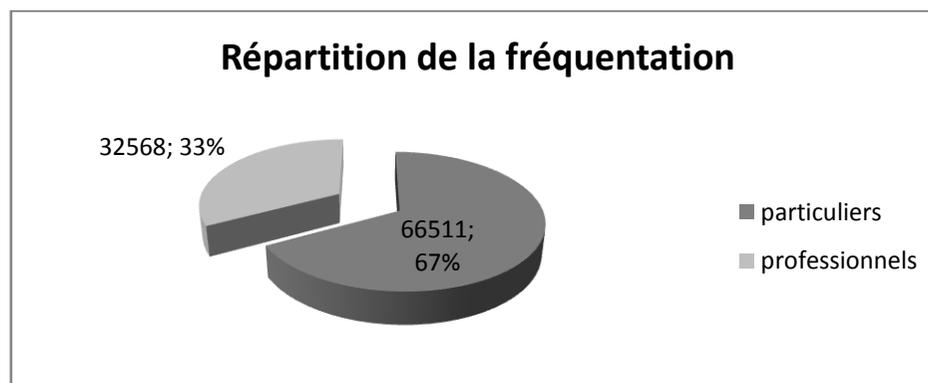
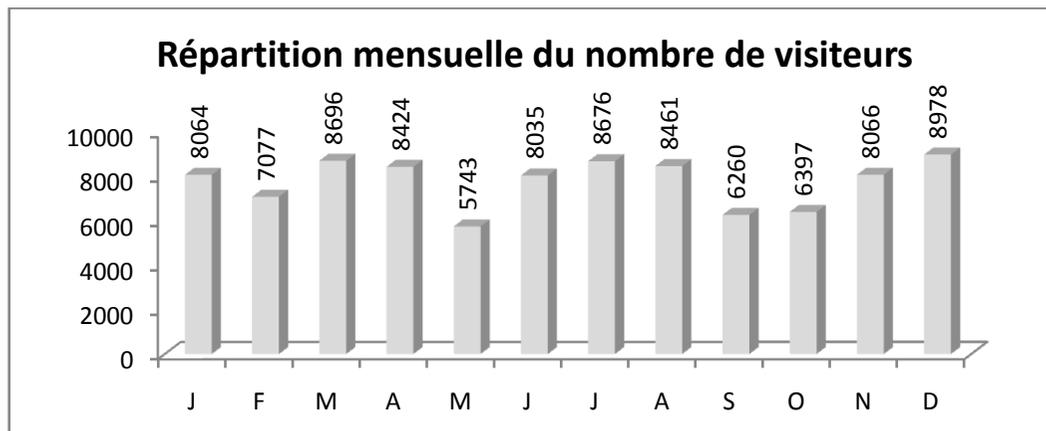
Batteries (unités)	Huile (litres)	Pile (unités)	
79	63	777	
20	731	907	
7	414	1 211	
58	1 219	2 615	
52	851	3 356	
36	361	2 303	
75	1 018	2 820	
346	2 339	4147	
18	485	674	
0	256	26	
63	627	2397	
<b>754</b>	<b>8 364</b>	<b>21 233</b>	<b>Total 2010</b>
<b>814</b>	<b>7595</b>	<b>31740</b>	<b>Total 2009</b>
<b>-7%</b>	<b>10%</b>	<b>-33%</b>	<b>Delta</b>

### Répartition des apports par matériaux



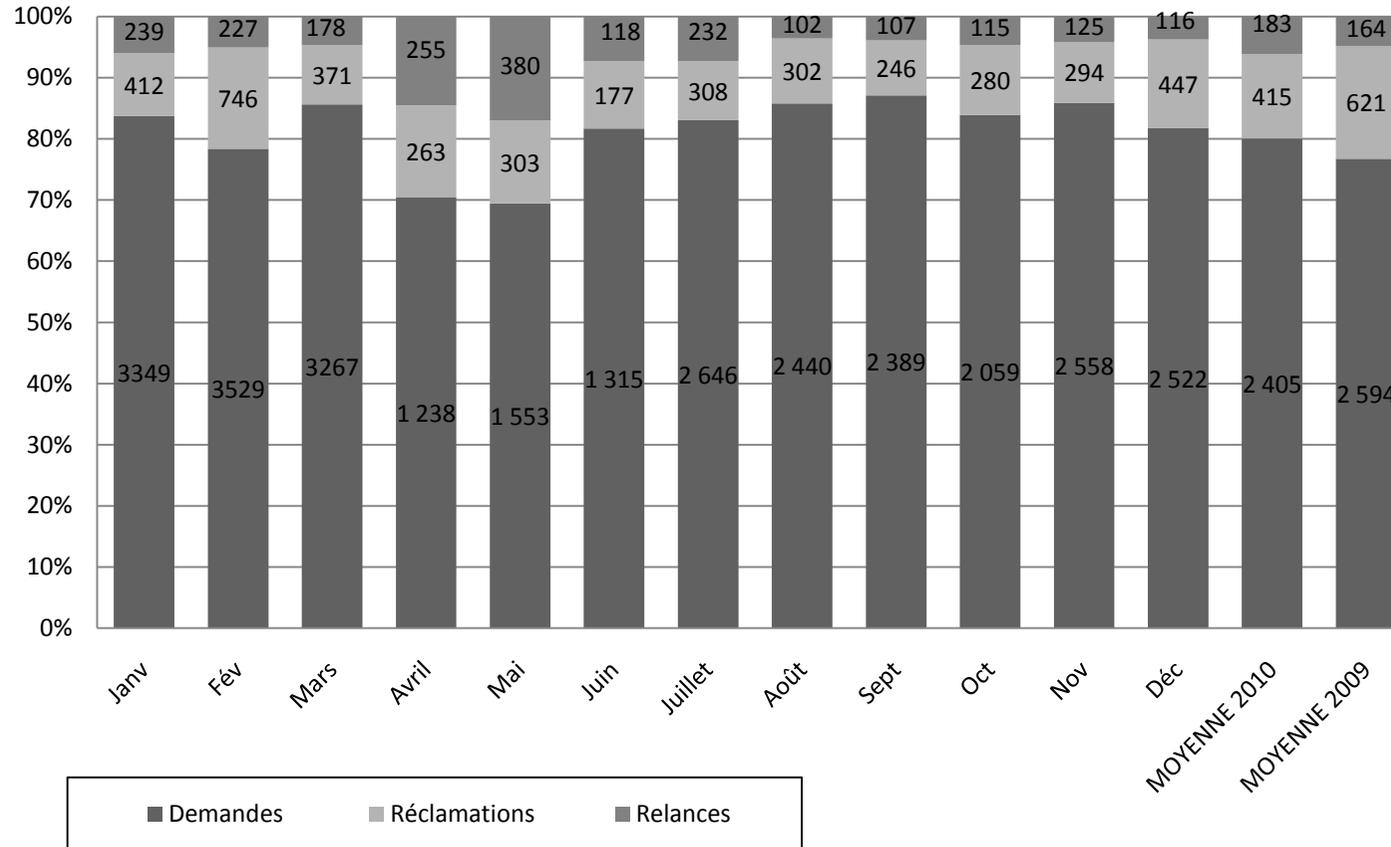
## La fréquentation des déchèteries

		Etang	Port	Guillaume	Trois Bassins	Possession	St Gym	P. des chateaux	Thénor	Plateau Caillou	Roquefeuil	Zone Artisanale	Sous-Total
<b>J</b>	particuliers	820	592	500	130	749	721	510	966	841		122	<b>5951</b>
	professionnels	417	490	81	33	159	370	161	75	155		172	<b>2113</b>
	total	<b>1237</b>	<b>1082</b>	<b>581</b>	<b>163</b>	<b>908</b>	<b>1091</b>	<b>671</b>	<b>1041</b>	<b>996</b>	<b>0</b>	<b>294</b>	<b>8064</b>
<b>F</b>	particuliers	606	446	384	77	607	354	533	949	639		75	<b>4670</b>
	professionnels	406	654	77	42	192	356	128	86	224		242	<b>2407</b>
	total	<b>1012</b>	<b>1100</b>	<b>461</b>	<b>119</b>	<b>799</b>	<b>710</b>	<b>661</b>	<b>1035</b>	<b>863</b>	<b>0</b>	<b>317</b>	<b>7077</b>
<b>M</b>	particuliers	640	536	365	102	759	727	605	1192	695		58	<b>5679</b>
	professionnels	474	695	95	96	208	563	155	114	288		329	<b>3017</b>
	total	<b>1114</b>	<b>1231</b>	<b>460</b>	<b>198</b>	<b>967</b>	<b>1290</b>	<b>760</b>	<b>1306</b>	<b>983</b>	<b>0</b>	<b>387</b>	<b>8696</b>
<b>A</b>	particuliers	658	456	373	81	692	702	484	942	744	349	113	<b>5594</b>
	professionnels	269	585	122	48	237	473	213	93	355	99	336	<b>2040</b>
	total	<b>927</b>	<b>1041</b>	<b>495</b>	<b>129</b>	<b>929</b>	<b>1175</b>	<b>697</b>	<b>1035</b>	<b>1099</b>	<b>448</b>	<b>449</b>	<b>8424</b>
<b>M</b>	particuliers	491	470	382	70	590	581	567	780	626	447	78	<b>3931</b>
	professionnels	408	452	121	60	192	327	185	67	269	166	226	<b>2473</b>
	total	<b>899</b>	<b>922</b>	<b>503</b>	<b>130</b>	<b>782</b>	<b>908</b>	<b>752</b>	<b>847</b>	<b>895</b>	<b>613</b>	<b>304</b>	<b>5743</b>
<b>J</b>	particuliers	471	514	338	107	635	664	391	975	585	515	60	<b>5255</b>
	professionnels	465	604	112	48	190	417	145	64	298	152	285	<b>2045</b>
	total	<b>936</b>	<b>1118</b>	<b>450</b>	<b>155</b>	<b>825</b>	<b>1081</b>	<b>536</b>	<b>1039</b>	<b>883</b>	<b>667</b>	<b>345</b>	<b>8035</b>
<b>J</b>	particuliers	424	675	430	108	736	620	548	1062	688	490	97	<b>4603</b>
	professionnels	439	570	84	66	230	335	218	73	253	207	323	<b>2798</b>
	total	<b>863</b>	<b>1245</b>	<b>514</b>	<b>174</b>	<b>966</b>	<b>955</b>	<b>766</b>	<b>1135</b>	<b>941</b>	<b>697</b>	<b>420</b>	<b>8676</b>
<b>A</b>	particuliers	424	572	433	142	733	340	638	897	755	574	93	<b>5601</b>
	professionnels	500	633	100	46	191	205	179	87	293	247	379	<b>2860</b>
	total	<b>924</b>	<b>1205</b>	<b>533</b>	<b>188</b>	<b>924</b>	<b>545</b>	<b>817</b>	<b>984</b>	<b>1048</b>	<b>821</b>	<b>472</b>	<b>8461</b>
<b>S</b>	particuliers	492	513	353	106	624	485	599	966	655	555	85	<b>4138</b>
	professionnels	451	680	85	66	231	299	228	82	258	202	388	<b>2970</b>
	total	<b>943</b>	<b>1193</b>	<b>438</b>	<b>172</b>	<b>855</b>	<b>784</b>	<b>827</b>	<b>1048</b>	<b>913</b>	<b>757</b>	<b>473</b>	<b>6260</b>
<b>O</b>	particuliers	595	587	336	185	761	520	689	935	730	569	107	<b>6014</b>
	professionnels	292	626	70	39	173	292	216	81	299	220	322	<b>2630</b>
	total	<b>887</b>	<b>1213</b>	<b>406</b>	<b>224</b>	<b>934</b>	<b>812</b>	<b>905</b>	<b>1016</b>	<b>1029</b>	<b>789</b>	<b>429</b>	<b>6397</b>
<b>N</b>	particuliers	405	548	318	163	628	434	591	938	670	313	78	<b>5086</b>
	professionnels	479	629	98	49	197	340	159	78	285	256	410	<b>2029</b>
	total	<b>884</b>	<b>1177</b>	<b>416</b>	<b>212</b>	<b>825</b>	<b>774</b>	<b>750</b>	<b>1016</b>	<b>955</b>	<b>569</b>	<b>488</b>	<b>8066</b>
<b>D</b>	particuliers	470	676	410	199	649	545	733	1241	760	480	105	<b>6268</b>
	professionnels	412	604	98	32	190	253	178	76	296	189	382	<b>2710</b>
	total	<b>882</b>	<b>1280</b>	<b>508</b>	<b>231</b>	<b>839</b>	<b>798</b>	<b>911</b>	<b>1317</b>	<b>1056</b>	<b>669</b>	<b>487</b>	<b>8978</b>
<b>Total 2010</b>	particuliers	6496	6585	4622	1470	8163	6693	6888	11843	8388	4292	1071	<b>66511</b>
	professionnels	5012	7222	1143	625	2390	4230	2165	976	3273	1738	3794	<b>32568</b>
	total	<b>11508</b>	<b>13807</b>	<b>5765</b>	<b>2095</b>	<b>10553</b>	<b>10923</b>	<b>9053</b>	<b>12819</b>	<b>11661</b>	<b>6030</b>	<b>4865</b>	<b>99079</b>
<b>Total 2009</b>	particuliers	8254	6274	5696	1223	8032	8607	6577	10601	36		249	<b>55549</b>
	professionnels	5826	7779	1593	635	2337	5240	2201	1179	90		61	<b>26941</b>
	total	<b>14080</b>	<b>14053</b>	<b>7289</b>	<b>1858</b>	<b>10369</b>	<b>13847</b>	<b>8778</b>	<b>11780</b>	<b>126</b>		<b>310</b>	<b>82490</b>
<b>Delta 2009/2010</b>	particuliers	-21,30%	4,96%	-18,86%	20,20%	1,63%	-22,24%	4,73%	11,72%	23200,00%		330,12%	<b>19,73%</b>
	professionnels	-13,97%	-7,16%	-28,25%	-1,57%	2,27%	-19,27%	-1,64%	-17,22%	3536,67%		6119,67%	<b>20,89%</b>
	total	-18,27%	-1,75%	-20,91%	12,76%	1,77%	-21,12%	3,13%	8,82%	9154,76%		1469,35%	<b>20,11%</b>

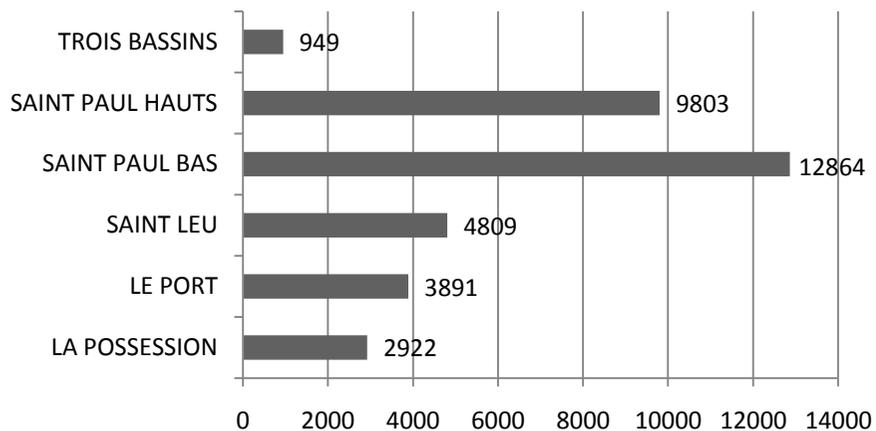


## ANNEXE 5 : LE NUMERO VERT DU TCO

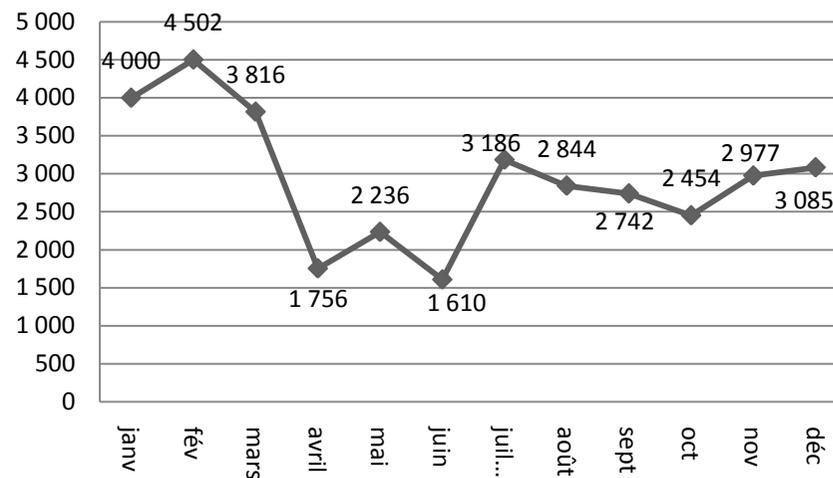
### Évolution de la part de chaque catégorie d'appels



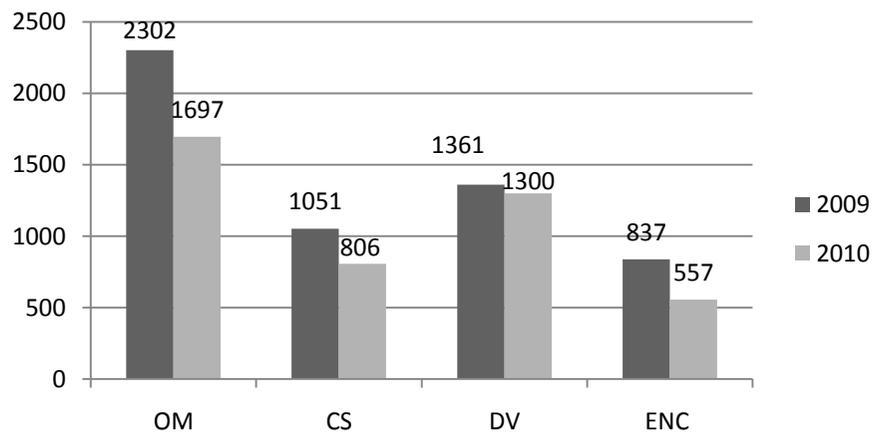
### Répartition des appels par communes



### Évolution du nombre d'appels



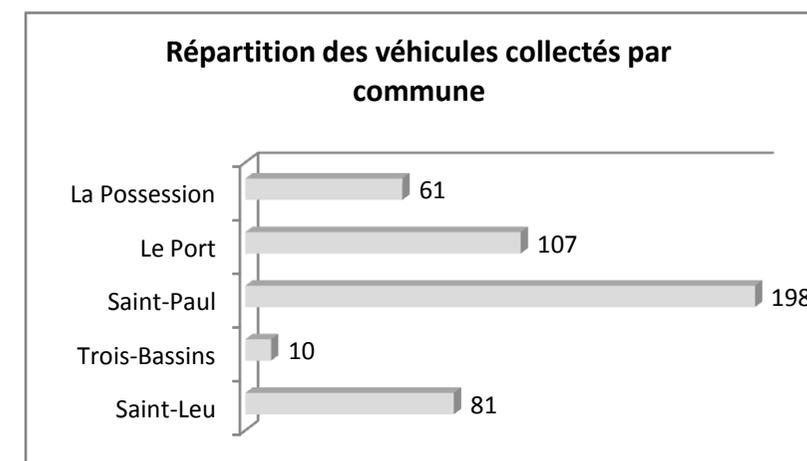
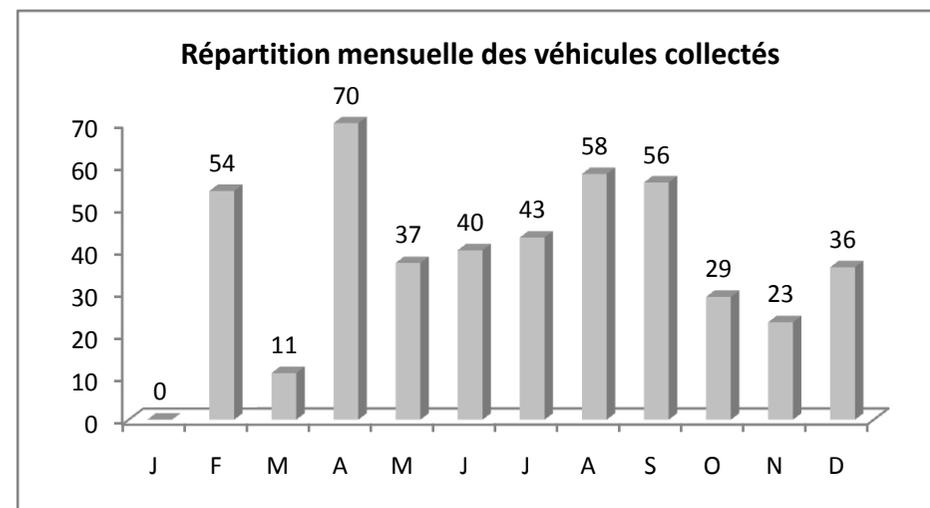
### Répartition des appels "Collectes"



## ANNEXE 6 : LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES EPAVES DE VEHICULES

	La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total
<b>J</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>F</b>	6	10	17	0	21	<b>54</b>
<b>M</b>	0	3	8	0	0	<b>11</b>
<b>A</b>	18	20	21	1	10	<b>70</b>
<b>M</b>	5	9	19	3	1	<b>37</b>
<b>J</b>	8	10	13	5	4	<b>40</b>
<b>J</b>	15	10	4	0	14	<b>43</b>
<b>A</b>	1	17	33	0	7	<b>58</b>
<b>S</b>	0	6	33	0	17	<b>56</b>
<b>O</b>	0	1	24	0	4	<b>29</b>
<b>N</b>	0	10	10	0	3	<b>23</b>
<b>D</b>	8	11	16	1	0	<b>36</b>
<b>Total 2010</b>	<b>61</b>	<b>107</b>	<b>198</b>	<b>10</b>	<b>81</b>	<b>457</b>

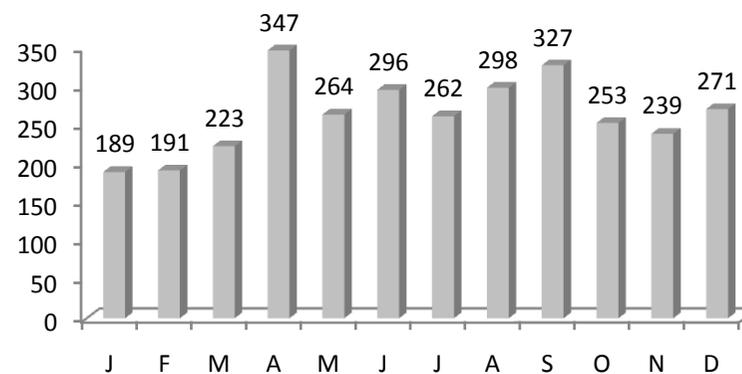
<b>Total 2009</b>	<b>31</b>	<b>196</b>	<b>316</b>	<b>44</b>	<b>266</b>	<b>853</b>
<b>Delta 2010 / 2009</b>	97%	-45%	-37%	-77%	-70%	-46%



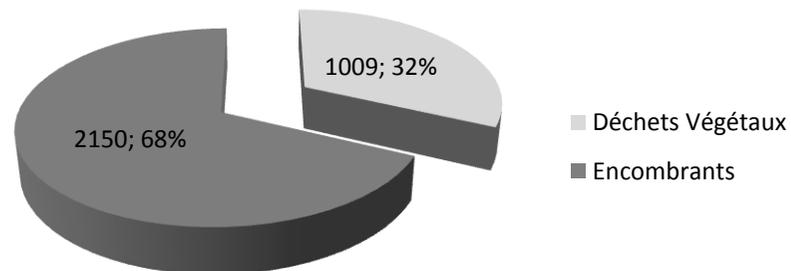
## ANNEXE 7 : LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
J	49	140	189
F	82	110	191
M	79	144	223
A	116	231	347
M	93	171	264
J	85	211	296
J	61	201	262
A	102	196	298
S	148	180	327
O	65	188	253
N	47	191	239
D	83	188	271
<b>Total 2010</b>	<b>1009</b>	<b>2150</b>	<b>3160</b>
<b>Total 2009</b>	<b>1019</b>	<b>1589</b>	<b>2609</b>
<b>Delta 2010 / 2009</b>	<b>-1%</b>	<b>35%</b>	<b>21%</b>

Répartition mensuelle des déchets collectés



Répartition des types de déchets collectés



<i>Commune</i>	<i>Déchets Végétaux</i>	<i>Encombrants</i>	<i>Total</i>	<i>Kg / hab</i>
Le Port	127	696	<b>823</b>	21
La Possession	313	321	<b>634</b>	22
Saint Paul	417	864	<b>1281</b>	12
Saint Leu	113	239	<b>352</b>	12
Trois Bassins	40	30	<b>70</b>	10
<b>Total</b>	<b>1010</b>	<b>2150</b>	<b>3160</b>	15

## ANNEXE 8 : LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

(nombre d'animaux)

	Captures		Ramassages cadavres		Animaux dangereux		Interventions plages		Total	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
La Possession	122	53	117	91	2	0	0	0	241	144
Le Port	186	106	174	119	2	0	0	0	362	225
Saint-Paul	801	592	698	369	7	1	0	0	1506	962
Trois Bassins	89	40	72	26	0	0	0	0	161	66
Saint-Leu	288	153	251	94	3	0	0	0	542	247
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1486</b>	<b>944</b>	<b>1312</b>	<b>699</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2812</b>	<b>1644</b>
<b>TOTAL 2010</b>	<b>2430</b>		<b>2011</b>		<b>15</b>		<b>0</b>		<b>4456</b>	
<b>TOTAL 2009</b>	<b>2723</b>		<b>2176</b>		<b>7</b>		<b>4</b>		<b>4910</b>	
<b>Delta</b>	-11%		-8%		114%		-100%		-9%	

### Campagne d'indentification et de stérilisation 2010

Campagne 2010	St Leu	Trois Bassins	St Paul	Le Port	La Possession	Total
Identification	126	16	330	73	75	620
Stérilisation Chien	1	0	1	0	0	2
Stérilisation Chienne	63	7	149	26	33	278
Stérilisation Chat	2	1	7	2	2	14
Stérilisation Chatte	69	8	189	50	46	362
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>32</b>	<b>676</b>	<b>151</b>	<b>156</b>	<b>1276</b>